

COURRIER DE N°6
L'AVIVO

DÉCEMBRE 2023-
JANVIER 2024
CANTON DE VAUD

Association de défense et
de détente de tous les retraités



ILLUSTRATION DE COUVERTURE

Anne Peverelli (1963)

Sans titre, de la série *Quand fond la neige, où va le blanc?* 2019

Acrylique sur carton, 30 x 21 cm

Promenade entre les lignes

Le dessin de la couverture est une œuvre d'Anne Peverelli, artiste lausannoise. Il est tiré de la série *Quand fond la neige, où va le blanc?* Un travail initié depuis des années qui a fait l'objet d'une exposition à la Fondation Louis Moret à Martigny. Dans ce travail, largement porté par l'instantanéité des gestes de la main à la matérialité de la peinture, Anne Peverelli, délègue sa créativité à la recherche patiente des nuances, où les lignes finissent toujours par se conjuguer à une image mentale. Le paysage qui se dessine ici sous nos yeux fait place à l'hiver. Une saison qui nous habite aussi malgré nous à travers des gestes ordinaires qui précèdent son arrivée par les préparatifs de la terre et du jardin, accompagnés du déballage des habits d'hiver : gants, bonnets et manteaux. Le dessin d'Anne Peverelli est une invitation à l'accueillir avec légèreté.

Par sa beauté, sa lumière et son silence, l'arrivée de l'hiver évoque aussi en nous des souvenirs de joie enfantine dans les premières neiges, où se croisent les traces visibles ou invisibles laissées par les bêtes comme par les humains. Les lignes blanches sont comme des traces que nous poursuivons dans la neige fraîche à la recherche d'une forme, avant que la neige ne fonde et ne fasse disparaître le blanc. Anne Peverelli aime défier les lois de la perspective et nous faire entrer dans l'espace paradoxal des fausses géométries ou des perspectives improbables, en nous invitant à une douce méditation.

À tel point qu'il subsiste en permanence un flottement entre la deuxième et la troisième dimension, entre une surface plane et le volume géométrique d'une maison.

La recherche d'une modulation spatiale fait partie du travail de l'artiste qui n'hésite pas à laisser une ligne, une trame ou une coulure... Chez Anne Peverelli, dessiner implique toujours un éternel inachèvement, un perpétuel recommencement. Comme elle le précise à Françoise Jaunin : « Dessiner ne lui donne qu'une envie, c'est de dessiner encore et encore... ». Exactement comme Paul Klee, pour qui « Dessiner, c'est l'art d'emmener une ligne en promenade ». Cette expérience, elle l'a fait vivre aux six cents élèves de l'établissement du collège du Léman à Renens, où elle a réalisé une œuvre murale dans l'espace de l'école avec un enchevêtrement de lignes en mouvement. Pour cela, elle a demandé aux élèves de dessiner leur trajet depuis le moment où ils entrent dans l'école jusqu'à celui où ils s'asseyent à leur place. Encore aujourd'hui, les élèves s'amuse à retrouver leur parcours personnel.

Avec Anne Peverelli, on peine à s'y retrouver parce que ce n'est qu'intuitivement qu'elle se laisse aller au travail manuel de la main. C'est peut-être là que va le blanc quand fond la neige..., dans son atelier bien caché et presque secret, juste en dessous du boulevard dans le quartier sous-gare à Lausanne.

■ Patrick Ernst



Françoise Jaunin
Entre les lignes,
conversation avec
Anne Peverelli

Art&fiction
publications, coll.
Conversations,
Lausanne, 2018,
68 pages.

SOMMAIRE

Billet de la Présidente	4
Libre opinion	7
Les brèves	8
Luttons pour l'AVS	14
Charlotte et Gaston	22
Souvenirs	25
Coup de projecteur	28
Solidarité: s'engager comme curatrice et curateur volontaire	32
Signez les 2 référendums!	35
Blouse blanche et encre noire	40
Réflexion	42
Avec nos sections	48
Voyage: Sur la rive allemande du « Bodensee »	56
Histoire: L'esclavage en Martinique	60
À lire et à relire	62
À voir	65
« Allo la terre »	67
Poésie	68
Jeu-concours	71

Prochain délai de rédaction: 9 janvier 2024

PUBLICITÉ

BILLET DE LA PRÉSIDENTE



■ Béatrice Métraux

Les mois passés à l'AVIVO se suivent mais ne se ressemblent guère

J'ai fait maintenant votre connaissance et m'attelle sérieusement au travail dans notre association. Il faut renforcer le BIS, préparer les permanences fiscales, rebooster certaines sections, améliorer notre communication, faire vivre notre association, vaste programme ! Pour le BIS nous avons recruté : Huseyin Dogru, 42 ans. C'est un spécialiste diplômé des assurances sociales et de l'organisation. Il travaillera avec Sylvianne et Luca notamment pour la mise en place et le suivi des permanences impôt. Merci à lui de s'engager pour nous, pour vous, pour les aînés de ce canton.

Le 24 novembre dernier, nous avons organisé un « hors-sol » à Aigle avec toutes les sections du canton. Merci au comité de la section du Chablais vaudois de sa parfaite organisation. Toutes ces questions de communication, renforcement des sections, avenir de l'AVIVO ont été débattues, des solutions trouvées. C'était une belle dynamique.

Le projet Non-Recours avance bien. L'idée, je le rappelle, est de permettre aux plus précarisés d'entre nous de bénéficier d'aides sociales lorsque le besoin est là.

Voilà nos gros chantiers cantonaux. Ils avancent. Si je me projette au niveau fédéral, je dois vous parler d'un sujet très important pour tous les aînés de Suisse : l'introduction d'une 13^e rente AVS.

Le Conseil fédéral a décidé de nous faire voter le **3 mars 2024** déjà. Il me paraît normal qu'après une vie de labeur, chacun puisse compter à la retraite sur une rente digne et suffisante. Mais aujourd'hui, les rentes AVS sont trop basses, et celles des caisses de pension diminuent d'année en année. Parallèlement à cette tendance baissière, les primes-maladie, l'énergie et les loyers augmentent. Le pouvoir d'achat s'érode et il reste de moins en moins pour vivre à beaucoup d'entre nous.

Inacceptable dans un pays comme la Suisse qui se classe parmi les 10 pays les plus riches du monde¹. C'est d'ailleurs l'avis d'une grande partie de la population. Selon un sondage publié dans le journal *Blick*, 70 % de la population est favorable à l'introduction d'une 13^e rente AVS au vu de la situation économique difficile de beaucoup de nos aînés.

Pour cette votation essentielle, l'AVIVO Vaud, aux côtés des partenaires traditionnels que sont les syndicats et les partis politiques engagés pour les Aînés, fera campagne. De grosses sommes seront investies par le patronat et les acteurs financiers pour faire capoter cette votation, notre mobilisation devra donc être à la hauteur du combat qui s'annonce. Je vous en reparlerai début 2024.

Enfin toujours au niveau fédéral, le comité de AVIVO Suisse a décidé de faire part de son insatisfaction voire de son exaspération au Conseil fédéral et aux présidents des groupes politiques aux Chambres fédérales en les interpellant sur les hausses des primes d'assurance maladie.

Des projets comme la suppression de l'obligation de s'assurer, l'augmentation des franchises et la réduction du catalogue des prestations font craindre une médecine à

deux vitesses. AVIVO Suisse demande donc au Conseil fédéral de s'impliquer davantage pour trouver des solutions permettant de sortir la LAMal de l'impasse actuelle. AVIVO Suisse propose donc que le Conseil fédéral organise des États généraux de la santé et en espère des résultats innovants, concrets et fidèles aux principes d'une assurance sociale.

Enfin vous trouverez dans ce journal des feuilles pour signer le double référendum lancé par l'ASLOCA. En effet, le 29 septembre 2023, le lobby immobilier a mis en route son plan en faisant accepter par les chambres fédérales deux révisions de la loi sur le bail à loyer qui péjorent les droits des locataires de manière importante. En deux mots, son plan est le suivant : d'abord faciliter les résiliations, ensuite augmenter les loyers !

L'AVIVO Vaud soutient le double référendum et vous invite à signer les feuilles encartées dans le journal.

Que d'informations politiques, mais l'AVIVO c'est aussi la convivialité, le partage, les loisirs, la cohésion, l'humanité. Noël approche, je participerai comme je le peux à certains repas des sections, pas à tous, car malheureusement, je n'ai pas le don d'ubiquité. Je le regrette.

Alors, très bon Noël à toutes et tous, belles fêtes de fin d'année douces et chaleureuses.

Et un grand merci à toutes celles et ceux qui s'engagent avec moi, bénévoles ou non, pour la défense de notre mouvement.

¹ <https://www.forbes.fr/classements/classement-des-pays-les-plus-riches-du-monde-le-luxembourg-arrive-en-tete/>



**JOYEUSES FÊTES
DE FIN D'ANNÉE !**

AVIVO VAUD

ADRESSES DES SECTIONS

AVIVO Vaud

Réception et Bureau d'information sociale (BIS)

Place Chauderon 3, 1003 Lausanne
Tél. 021 320 53 93 Courriel: info@avivo-vaud.ch

Section du Chablais vaudois

Bernard Borel, président
Rue Krafft 1, 1860 Aigle, Tél. 079 500 22 64
Courriel: borel.held@bluewin.ch

Section de Lausanne

Place Chauderon 3, 1003 Lausanne
Administration: Tél. 021 312 06 54
Courriel: bureau@avivolausanne.ch
Service social: Tél. 021 312 06 54
Courriel: social@avivolausanne.ch

Section de Morges

Eric Voruz, président
Ch. de la Grosse-Pierre 11, 1110 Morges
Courriel: eric.voruz@bluewin.ch

Section de Nyon et environs

Annelise Jaquier
Chemin du Joran 5a, 1260 Nyon
Tél. 022 3615270
Courriel: a_l_jaquier@bluewin.ch

Section d'Orbe et environs

Case postale 5, 1350 Orbe
Tél. permanence 079 860 60 62
Courriel: avivo-orbe@bluewin.ch

Section de Renens

Brigitte Rohr, présidente
Case postale, 1020 Renens. Tél. 021 636 40 33
Courriel: avivorenens@bluewin.ch

Section de Sainte-Croix

Luigi Vanetta
Rue de la Promenade 11, 1450 Sainte-Croix
Tél. 024 454 45 65
Courriel: luigi.vanetta@bluewin.ch

Section de la Vallée de Joux

Bernard Walter, Président, Rue Paul-Golay 16,
1341 l'Orient. Tél. 079 657 27 62

Section de Vevey et environs

Case postale 45, 1800 Vevey, Tél. 077 435 25 09
avivo.vevey@gmail.com

Section d'Yverdon-les-Bains et environs

Rte de la Robellaz 14, 1417 Essertines/Yverdon
Tél. 079 360 77 97
Courriel: avivo.yverdon@gmail.com

COURRIER DE L'AVIVO

Revue destinée à toutes celles et tous ceux qui bénéficient ou vont bénéficier des prestations AVS/AI. Organe officiel de l'AVIVO Vaud, paraît six fois l'an.

Abonnement pour non-membres: Fr. 12.-

Abonnement de soutien: Fr. 18.-,
CCP 10-12147-1, IBAN CH56 0900 0000 1001 2147 1

Coordinateur de rédaction:

Patrick Ernst, Chemin de la Clouterie 11,
1612 Ecoteaux. Envoi par courriel à
redaction@courrier-avivo.ch.

Administration, abonnements:

Mica Arsenijevic, Courrier de l'AVIVO,
Ch. du Pré des Cailles 10,
1323 Romainmôtier, 024 453 17 37
(répondeur) administrateur@courrier-avivo.ch.

Fichiers informatiques pour la publicité:

Envoi par courriel à publicite@courrier-avivo.ch

Editeur responsable: AVIVO Vaud,
Place Chauderon 3, 1003 Lausanne,
info@avivo-vaud.ch, tél. 021 320 53 93.

Impression: CopyPress Sàrl à Puidoux.

Site Internet: www.avivo-vaud.ch.

Comité de rédaction: Michel Guenot, président,
Andrea Egli, vice-présidente, Mica Arsenijevic,
Pierre Butty, Pierre Jeanneret, Christian Rapin,
et Bernard Walter.

Relecture: Daniel Guélat.

L'inflation, invitée attendue des fêtes de fin d'année

Les nouvelles ne sont ni bonnes, ni rassurantes en cette fin d'année. La situation financière des ménages les plus défavorisés en particulier se péjore. L'inflation grignote subrepticement des parts de revenu. De façon pernicieuse même, elle ronge avant tout le pouvoir d'achat des budgets serrés. Elle oblige à compresser certaines dépenses pour assumer les besoins les plus impératifs. L'inflation limite le pouvoir d'achat d'abord parce que l'adaptation des revenus se fait avec retard et dans une mesure interprétée politiquement.

Mais l'important est ailleurs puisque le calcul de l'indice des prix à la consommation n'intègre pas la totalité des dépenses des ménages. En sont exclus les primes d'assurance-maladie et le prix des logements. Ces deux postes sont pourtant une composante importante de nos dépenses. Plus conséquent encore, pour des raisons pratiques, les douze variables de l'indice des prix sont pondérées de façon à représenter une moyenne suisse. Or, la part que prend le loyer pour un revenu moyen est forcément peu représentative de celle des ménages modestes. En d'autres termes, le calcul de l'inflation, tel qu'il existe aujourd'hui, ne rend pas justice aux bas revenus pour lesquels son incidence est plus forte que pour les hauts salaires¹. Un autre exemple est tout aussi parlant : la santé. Elle est estimée à 15 % des dépenses pour un ménage moyen par l'OFS. Il va de soi que ce chiffre est inférieur à la réalité vécue par les ménages modestes.

La hausse généralisée des prix affaiblit particulièrement le pouvoir d'achat des retraités qui s'appauvrissent irrémédiablement. Les rentes sont insuffisamment adaptées à l'inflation et en particulier aux dépenses pour l'assurance-maladie qui ont explosé ces deux dernières décennies. Ainsi, en 20 ans, la part de la prime est passée de 10 % à 20 % de la rente versée. Édifiant !

D'un côté, les retraités sont davantage pénalisés par l'inflation parce que, pour une part notable d'entre eux, même une faible augmentation des prix fragilise l'équilibre péniblement acquis entre leurs différents postes de dépense. De l'autre, leurs revenus, contrairement à ceux de la population salariée, tendent à diminuer ou au mieux à stagner. Le montant des rentes n'est que partiellement indexé. Si les allocations versées par l'AVS et l'AI sont assez régulièrement adaptées, les prestations de prévoyance professionnelle ne le sont pas ou que ponctuellement. Quant aux produits du 3e pilier, ils subissent de plein fouet l'inflation.

La baisse du pouvoir d'achat des retraités va se traduire inéluctablement par un recul de leur consommation, mais aussi par une insertion plus difficile dans leurs différentes activités sociales. Ainsi, les déplacements devront être réduits parce qu'il y a moins d'argent disponible, mais aussi parce que le prix des transports publics et des carburants prend l'ascenseur, par exemple. Il faudrait aussi parler des loisirs, des sorties, ou des moments conviviaux au restaurant ou au café qui seront parmi les premiers sacrifiés. Mais plutôt que de sombrer dans la morosité, cette adversité doit mobiliser pour les projets politiques visant la revalorisation des rentes, bien sûr. Elle peut aussi stimuler une solidarité de groupe, chacun-e s'épaulant mutuellement. Avec de telles perspectives, 2024 pourrait se présenter sous des auspices plus favorables.

■ René Knüsel

¹ Une discussion a eu lieu ces derniers mois autour des différents modes de calculs : Voir par exemple : <https://fr.comparis.ch/finanzen/ratgeber/konjunktur/konsumentenpreisindex> ou <https://www.transfair.ch/fr/nouvelles/coup-de-projecteur-sur-l-inflation>

Le 3 mars 2024: OUI à l'initiative pour une 13^e rente AVS « Mieux vivre à la retraite »

Toute personne mérite une bonne rente après une vie de travail. Or, les rentes de l'AVS sont trop basses et celles du 2^e pilier sont en train de s'effondrer. Pendant ce temps, les loyers et les primes-maladie augmentent: il reste toujours moins d'argent pour vivre. Les femmes sont particulièrement mal loties. En Suisse, il y a assez d'argent pour des rentes décentes pour toutes et tous, pas seulement pour les hauts revenus. Le 3 mars 2024, nous pouvons améliorer les rentes pour tout le monde et corriger le trop faible niveau des rentes des femmes, avec un OUI à la 13^e rente AVS.

Avec la 13^e rente AVS, nous compenserons l'effondrement des rentes du 2^e pilier, nous défendrons l'AVS face à l'alarmisme des banques et des assurances et nous stopperons le démantèlement des rentes.

Un salaire minimum est plus nécessaire que jamais

La gauche vaudoise a facilement fait aboutir ses deux textes pour une rémunération légale de 23 francs de l'heure en terre vaudoise. Un scrutin rapide est espéré.

Le salaire minimum avait déjà été refusé aussi bien au niveau cantonal (2011) que fédéral (2014). À voir si la population est dorénavant prête à faire le pas. Alors que 24 000 paraphes étaient nécessaires, le comité unitaire (syndicats, partis de gauche et diverses associations) a déposé plus de 32 000 signatures valides pour son duo d'initiatives (une pour ancrer le dispositif dans la Constitution, l'autre pour poser les bases légales de sa mise en œuvre). De bon augure.

Privatisation contestée

Les Aubonnois-es sortent du bois pour « sauver » un chemin public. Ils sont plus de 170 à s'opposer à la vente d'un chemin qui mène à la propriété de Bougy-Saint-Martin, malgré que le propriétaire du domaine offre en contrepartie une belle somme et des aménagements. Une question de principe selon les récalcitrants. Pas question de « brader le domaine public », c'est un des arguments qui revient sous la plume de plusieurs des 170 opposants au projet de transfert de 1720 m² du domaine public communal à celui privé.

Projet novateur à Orbe

Des seniors cohabitent pour « éviter l'entrée précoce en EMS ». La Fondation Saphir propose un nouveau type d'habitat aux personnes indépendantes, mais isolées socialement. Le Canton applaudit.



Un accompagnement est proposé au quotidien par des assistants de la Fondation Saphir. C'est « une étape entre la vie indépendante à domicile et l'hébergement totalement accompagné en EMS ». À Orbe, la Fondation a inauguré une formule de colocation pour seniors. Des chambres de 18 m² dotées de salles de bains

privatives et qui partagent un séjour, une salle à manger et une grande terrasse. La colocation est située dans le même bâtiment que l'un des centres d'accueil de la fondation. Des projets semblables existent depuis 25 ans en Valais ou à Genève et un postulat avait été présenté au Conseil communal de Lausanne. Une vraie réussite. Nous ne pouvons que nous réjouir de cette expérience.

Primes de l'assurance-maladie 2024 : les cantons latins demandent davantage de transparence et de gouvernance

Les ministres des Affaires sanitaires et sociales des cantons de Berne, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Tessin, Valais et Vaud, réunis au sein de la Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS), tirent la sonnette d'alarme. Le système de santé suisse est malade. L'augmentation importante des primes d'assurance-maladie annoncée pour 2024 rappelle la difficulté de piloter le secteur avec le cadre légal actuel.

Afin de pouvoir planifier l'offre de prestations au plus près des besoins, les membres de la CLASS demandent de pouvoir disposer de données complètes, récentes et fiables sur l'évolution des coûts de la santé, ils réclament de la transparence de la part des assureurs et une réforme en profondeur du système de santé suisse, tant au niveau de sa gouvernance que de son financement.

Ni les primes des assuré-e-s, ni les prestations des cantons ne sont en effet en mesure de faire face à la croissance attendue des besoins en soins. Comme pour toutes les assurances sociales, un tel défi doit être relevé non seulement par un questionnement général mais aussi par la définition de nouvelles sources de financement.

Ouvrir un débat au niveau national pour traiter de ces différents enjeux, qui pourraient notamment avoir pour ambition de viser

l'adoption d'une loi fédérale sur la santé, leur paraît indispensable. Dans l'intervalle, une constituante de la santé serait nécessaire afin de trouver les pistes intéressantes qui permettront de résoudre ces problématiques.

Prévoyance professionnelle : le Conseil fédéral relève le taux d'intérêt minimal à 1,25 %

Le Conseil fédéral relève le taux d'intérêt minimal de la prévoyance professionnelle de 0,25 point en 2024, le faisant passer à 1,25 %. Il en a décidé ainsi lors de sa séance du 1^{er} novembre 2023. Ce taux détermine l'intérêt minimal auquel doivent être rémunérés les avoirs de vieillesse du régime obligatoire conformément à la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle (LPP).

La gratuité des transports à Montpellier arrive !

Le compte à rebours est désormais lancé. Les transports en commun seront gratuits dès le jeudi 21 décembre 2023 dans toute la métropole de Montpellier. Ensuite, il ne sera plus nécessaire pour les habitants de la métropole de valider son ticket ou sa carte, à condition d'avoir son pass gratuit.

À ce jour, 205 000 pass gratuit sont en circulation, 50 400 pour les moins de 18 ans, 50 200 pour les plus de 65 ans et 100 000 pass week-end (pour tous les autres) qui seront automatiquement convertis en pass gratuit totale le 21 décembre à 19 heures.

Pour les non-métropolitains, les tarifs des abonnements mensuels et annuels vont augmenter. Le conseil métropolitain n'a pas encore fixé la hausse, mais la subvention sera de 60 % du prix global. Enfin, pour les visiteurs occasionnels, des billets digitalisés pourront être achetés via un système de QR code. Les recettes générées par les voyageurs extra-

LES BRÈVES

métropolitains devraient rapporter six millions d'euros, selon le président de la métropole.

112 distributeurs de billets vont être supprimés, 65 seront maintenus, ceux qui accueillent le plus de monde.

Les primes d'assurance-maladie vont augmenter de 9,9 % en moyenne en 2024

En 2024 la prime moyenne de l'assurance-maladie de base connaîtra une augmentation très importante dans le canton de Vaud comme ailleurs en Suisse. Cette hausse moyenne de 9,9 %, tous modèles, âges et régions de primes confondus, correspondra à 36 francs par mois. Dans ce contexte de forte hausse, le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) encourage vivement la population à optimiser ses primes avant le 31 novembre. La page www.vd.ch/primes explique de manière simple comment changer d'assureur, de franchise ou de modèle pour diminuer la facture. Le lien www.priminfo.admin.ch permet de connaître le montant qui pourrait être économisé en cas de changement.

Ces augmentations du prix des primes ne peuvent pas continuer, un changement est nécessaire. À quand la création d'une caisse unique et publique, avec des primes proportionnelles au revenu, et financée par des cotisations paritaires sur le modèle de l'AVS ?

Pourquoi fait-on les courses à l'étranger ?

La Voix populaire nous fait savoir que la grande distribution suisse s'insurge du fait que les consommateurs vont de plus en plus faire leurs courses à l'étranger. Mais les pratiques commerciales de nos supermarchés sont une des causes principales de cette situation.

On pointe du doigt les acheteurs qui passent les frontières cantonales en quête de marchandises

meilleur marché à l'étranger. En effet, ils seraient de plus en plus nombreux à pratiquer ce « tourisme d'achat », à en croire les chiffres de la Fédération du commerce de détail suisse (Swiss Retail). Cette augmentation affole les acteurs de la branche, car ce phénomène leur coûterait quelque 8,5 milliards de francs par an et représente à leurs yeux une perte de « civisme » de la part des consommateurs concernés.

En fait, ces consommateurs cherchent à bien se nourrir et à des prix décents. Tout le monde s'inquiète sur la façon d'arriver à boucler le mois quand absolument tout augmente de manière ahurissante.

On ne parle pas ici de courses de luxe, mais bien d'achats du quotidien pour de nombreuses familles, qui peuvent ainsi se permettre de consommer de la viande ou des produits bio. À vrai dire, chez nous ce ne sont pas les produits qui coûtent plus cher, ce ne sont pas les producteurs qui gagnent plus, qui sont mieux payés, mais il s'agit des marges des distributeurs qui ne font qu'augmenter. Uniterre prône la mise sur pied d'un Observatoire des prix qui soit apte à mettre un terme à l'opacité des marges de la grande distribution.

Arnaques

Elles sont en hausse et la Prévention suisse de la criminalité a lancé une campagne nationale pour alerter les personnes, surtout les personnes âgées qui sont plus vulnérables.

Naviguant sur internet, une retraitée est alertée par une entreprise ayant un logo qui ressemble à celui d'Apple ou d'une autre entreprise du genre. Elle lui annonce que son ordinateur est infecté et qu'ils vont aider à rétablir les choses ensemble... finalement ils lui offrent un abonnement défiant toute concurrence pour ce service et lui demandent le numéro de la carte de crédit...

Grosse erreur ! Ne jamais donner son numéro de carte de crédit ni ses coordonnées bancaires, ne jamais accepter une offre faite

sur le moment, c'est là que les personnes se font dépouiller.

Il y a d'autres scénarios : le neveu ayant besoin d'argent urgemment pour se sortir d'une situation de détresse. Ou quelqu'un demandant de l'argent pour sortir un enfant d'une supposée garde à vue, avec des pleurs ou des cris comme fond sonore pour augmenter le côté dramatique de la situation... Ainsi que le faux policier qui signale la présence des cambrioleurs aux alentours, qui veut que l'on vérifie si les objets de valeur sont toujours là et souhaite vous les mettre à l'abri. Et tant d'autres.

Méfiez-vous de toute demande, ne laissez pas entrer des inconnus chez vous, n'acceptez jamais des offres même si elles sont très alléchantes et téléphonez à la police si nécessaire pour vérifier.

Les locataires en Suisse sous pression

Près de 20 000 personnes ont manifesté à Berne contre l'explosion des loyers et la hausse du coût de la vie. De plus, plus de 30 000 personnes ont récemment signé un appel au Parlement pour qu'il stoppe l'attaque contre les locataires.

Malgré cela, le Conseil des États a adopté deux projets du lobby immobilier qui affaiblissent la protection des locataires et conduisent à des loyers encore plus élevés. Du point de vue de l'AVIVO, la situation est claire : **deux référendums contre ces révisions de la loi ont été lancés par l'ASLOCA, déposés mi-novembre. Le délai de remise des feuilles de signatures est vraiment très court. Signez sans tarder les référendums, avant le 18 janvier 2024.**

Face à la hausse des loyers, comment limiter la casse ?

Depuis juin et la hausse du taux hypothécaire

de référence de 1,25 % à 1,50 %, plus d'une centaine de réclamations parviennent chaque semaine au bureau lausannois de l'Association suisse des locataires (ASLOCA), contre une vingtaine en temps normal. L'ASLOCA conseille de contester la hausse forfaitaire des coûts et d'invoquer le rendement abusif. Informez-vous à l'ASLOCA de votre région.

Inégalité de traitement

La Grande chambre de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) a condamné la Suisse pour une discrimination entre veufs et veuves dans le versement de rentes, estimant cette différence de traitement, fondée sur le sexe, contraire à la Convention européenne des droits de l'homme. En effet, un veuf touchait une rente jusqu'à la majorité de son enfant le plus jeune, tandis qu'une femme pouvait bénéficier de la rente versée aux veuves jusqu'à la fin de sa vie.

La CEDH estime que le gouvernement helvète n'a pas démontré qu'il existait des « raisons particulièrement solides et convaincantes propres à justifier la différence de traitement fondée sur le sexe qui est dénoncée par le requérant » et a donné raison aux veufs.

La Suisse a dû légiférer dans ce sens et l'OFAS, Office fédéral des assurances sociales, a créé des dispositions transitoires jusqu'à la législation mise en vigueur dès l'automne 2023, selon laquelle les rentes de veuf et de veuve seraient octroyées aux parents jusqu'aux 25 ans de leurs enfants, voire au-delà pour un enfant adulte en situation de handicap donnant droit au parent à des bonifications pour tâches d'assistance à ce titre, y compris pour les parents non mariés.

Sommets des retraités à Berne, le 3 novembre dernier

avec Ruth Dreifuss, Pierre-Yves Maillard, Paul Rechsteiner, Kurt Regotz
Le journal de la Fares (Fédération des

associations des retraité-e-s et de l'entraide en Suisse) nous informe que l'Union syndicale suisse, en collaboration avec TravailSuisse, VASOS et AVIVO, a organisé le Sommet des retraités, sous le titre « Travailler plus longtemps pour moins de retraite? C'est maintenant l'enjeu! ».

L'inflation, la hausse des loyers et les primes d'assurance-maladie élevées frappent de plein fouet les retraités. À fin 2024, ils auront perdu ainsi un mois entier de pouvoir d'achat de leur retraite. Au lieu de combler le fossé des retraites de plus en plus grand, les employeurs, les banques et leurs lobbyistes au Parlement veulent aggraver le problème: en relevant l'âge de la retraite à 67 ans et en réduisant encore les rentes des caisses de retraite! Nous devons arrêter cette politique préjudiciable à

la population par référendum. La Constitution stipule clairement depuis plus de 50 ans qu'après une longue vie professionnelle, on doit pouvoir vivre décemment de sa retraite. Les mois à venir seront décisifs: allons-nous réussir à faire un petit mais important pas dans cette direction avec une 13^e rente AVS, ou bien les attaques dangereuses contre nos retraites prévaudront-elles? Le 3 novembre 2023, nous, retraités, poserons donc un signe clair: en Suisse, il y a suffisamment d'argent pour des retraites décentes, non seulement pour les hauts revenus.

Nous avons besoin d'une politique des retraites POUR et NON CONTRE la population.

■ Andrea Egli

PUBLICITÉ

LUTTONS POUR L'AVS

À propos de l'adaptation des rentes AVS au renchérissement

Ces deux dernières années, nous avons subi un important renchérissement du coût de la vie, particulièrement sur les produits de première nécessité. Dans le même temps, les rentes AVS comme les salaires stagnent. L'adaptation de vos rentes répond-elle à l'augmentation des coûts que vous subissez ?

L'adaptation des rentes comme des salaires dépend d'indices dont les calculs sont passablement complexes, ce qui ne favorise pas la transparence. Tentons d'y voir plus clair, avec d'abord quelques distinctions :

- *L'Indice des prix à la consommation (IPC) n'est pas un indice du coût de la vie. En effet, l'IPC ne prend pas en compte le coût des assurances sociales, de l'assurance maladie et des impôts. Ces coûts ne sont pas considérés comme de la consommation par la réglementation.*
- *Une valeur moyenne est différente d'une valeur médiane. Par exemple, un revenu moyen de 9817 francs signifie qu'on a additionné tous les revenus, les plus hauts et les plus bas et que le total a été divisé par le nombre de personnes (revenus) concernées. On parle alors de moyenne arithmétique. Difficile de dire combien de personnes gagnent moins que cette moyenne, mais certainement une majorité. Il suffit de quelques centaines de très très hauts revenus pour complètement biaiser cette moyenne. La moyenne arithmétique entre un revenu de 1 000 000 et 4 500 francs est de 502 250 francs. Pas très significatif de la réalité suisse.*
- *Une valeur médiane, plus significative, est la valeur qui se situe au milieu des données, de sorte que 50 % des unités ont une valeur inférieure ou égale à la valeur médiane et 50 % des unités ont une valeur supérieure ou égale. En 2020 le salaire médian en Suisse s'élevait à 6 665 francs ce qui veut dire que la moitié des travailleurs en Suisse gagnent moins de 6 665 francs et l'autre moitié plus de 6 665 francs.*
- *Indexation, adaptation au renchérissement*

ou à l'IPC sont considérés comme synonymes.

L'indice mixte

Légalement, le Conseil fédéral procède à l'adaptation des rentes de l'AVS chaque deux ans sur la base d'un indice mixte défini comme la moyenne arithmétique de l'indice des prix à la consommation (IPC) et de l'indice des salaires publiés par l'Office fédéral de la statistique. Toutefois, si l'IPC augmente de plus de 4 % dans une année, le Conseil fédéral procède à une adaptation l'année suivante et non pas tous les deux ans.

Au cours des dernières décennies, le taux de croissance de l'indice des salaires a pratiquement toujours été supérieur à celui de l'IPC. Par conséquent, le taux de croissance de l'indice mixte a toujours été supérieur à celui de l'IPC. C'est pourquoi les rentes ont augmenté de 19 % entre 2000 et 2021, tandis que le renchérissement n'a atteint que 8 % au cours de cette période.

Mais pour ces deux dernières années, l'adaptation des rentes sur la base de l'indice mixte ne compense pas entièrement le renchérissement. L'application de cet indice mixte avec les prix qui flambent et les salaires qui stagnent engendre une augmentation des rentes inférieure à l'augmentation des prix. L'Union syndicale suisse estime que la perte du pouvoir d'achat des rentes AVS est, dans la situation actuelle, en moyenne de 1 000 francs pour un an.

L'indice des prix à la consommation (IPC)

L'indice des prix à la consommation (IPC) prend en compte une consommation (un panier) correspondant à un revenu moyen par ménage. Un ménage peut être composé d'une ou plusieurs personnes. Le revenu moyen mensuel brut est de 9817 francs¹ ce qui ne correspond absolument pas à la réalité de la majorité des ménages.

Si selon l'Office fédéral de la statistique, l'IPC a augmenté de 10,8 % entre 2000 et 2022,

des études montrent que le coût de la vie a pratiquement augmenté de 28 % entre 2000 et 2022 pour les revenus inférieurs à 4000 francs par mois, ce qui est le cas de nombreux retraités. En revanche, il est estimé à 7 % pour des revenus mensuels de 30000 francs (ce qui est nettement plus rare). Le panier de consommation est donc très différent d'une personne à l'autre selon les revenus. Pour la majorité des gens dont les dépenses principales sont les loyers, les primes d'assurance maladie, les produits de première nécessité, dont l'alimentation, l'électricité, le chauffage... l'inflation est nettement plus élevée dans ces postes que l'inflation moyenne globale annoncée par l'IPC et appliquée pour les adaptations tant des rentes que des salaires.

L'indice de l'évolution des salaires

L'indice suisse des salaires mesure l'évolution des

salaires bruts contractuels. Il s'agit du salaire de base, y compris le 13^e, avant les déductions des assurances sociales et de la LPP. Les allocations familiales ne sont pas prises en compte.

La prévoyance professionnelle (2^e pilier)

Dans le 2^e pilier, il n'y a pas de contrainte légale d'adaptation des rentes ni au coût de la vie, ni aux salaires. Une telle adaptation est laissée au libre arbitre des règlements des caisses de pension. Selon Daniel Lampart, secrétaire adjoint de l'USS « Pour un couple de rentiers moyens, l'absence de compensation intégrale rime avec une perte de pouvoir d'achat de 450 à 500 francs par mois, soit environ 8 % en tenant compte de l'AVS et de la LPP ».

■ Roland Rapaz

¹ Enquête sur le budget des ménages 2020, OFS, Qu'est-ce que l'IPC?

PUBLICITÉ

Principes et valeurs qui régissent notre prévoyance vieillesse

Depuis l'élaboration et l'adoption de l'AVS, deux visions de la prévoyance vieillesse s'affrontent. D'un côté les partisans d'une prévoyance sociale et solidaire, en face, les partisans d'une prévoyance individuelle et privée. Ce qui les différencie, ce sont leur adhésion aux principes et valeurs qui régissent chacun des trois piliers de la prévoyance vieillesse suisse. Les partisans du développement de l'AVS ne sont pas ceux du 3^e pilier et vice versa.

Éclaircissements

L'AVS (1^{er} pilier)

L'AVS, 1er pilier parce que c'est la première assurance vieillesse inscrite dans la constitution fédérale. Mais aussi premier, parce qu'il est la pièce la plus importante de notre système de sécurité sociale du fait des valeurs sur lesquelles il repose et de son utilité sociale. L'AVS repose sur des éléments fondamentaux de solidarité et d'universalité.

La solidarité intergénérationnelle d'abord: les personnes qui travaillent paient collectivement pour les retraité-e-s. Les prélèvements sur les salaires sont directement utilisés pour le paiement des rentes, c'est ce qu'on appelle le système par répartition. Nos cotisations ne se perdent pas dans des investissements gérés par les banques et les assurances. **Nos rentes AVS ne sont**

Graphiques sur les défis actuels en matières de politique sociale

Source USS/Gabriela Medici, octobre 2023

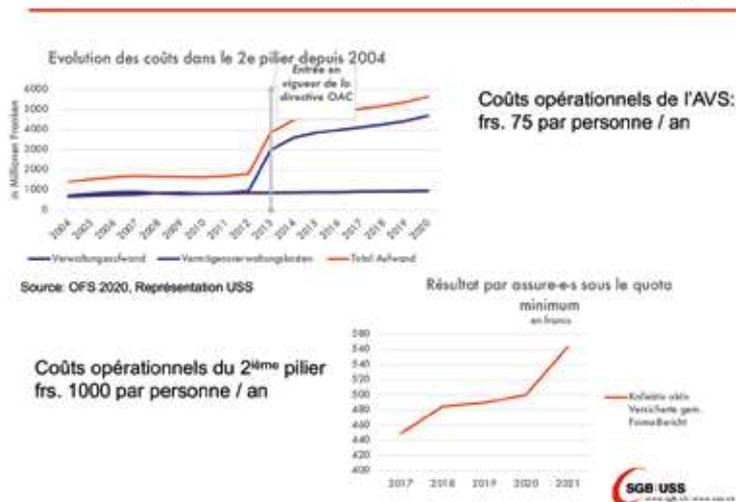
donc pas soumises aux risques des marchés financiers et aux frais d'investissement. Les coûts de gestion sont très limités.

La solidarité entre les hauts et les faibles revenus. Chacun cotise au même taux sur son salaire. Les rentes sont plafonnées, la rente maximale ne dépasse pas le double de la rente minimale. Un directeur général, par exemple, qui cotiserait sur 1 000 000 de salaire annuel, ne touchera pas plus que 2 450 francs (rente maximum 2023) à l'âge de 65 ans.

La solidarité entre les sexes. Le travail non rémunéré de garde des enfants ou/et des soins aux proches est pris en compte dans le calcul des rentes (Bonifications pour tâches éducatives et bonifications pour tâches d'assistance). En outre, les couples mariés assument ensemble le fait que les deux n'ont pas la même activité rémunérée.

Il résulte de cette solidarité qu'environ 90 % des retraités touchent aujourd'hui plus de rentes AVS qu'ils n'ont versé de cotisations. C'est le meilleur rapport coût/prestation. C'est pourquoi, même avec une augmentation du

Des milliards versés vers les assureurs et les courtiers du 2^e pilier



taux de cotisation, une 13^e rente AVS est le meilleur moyen d'augmenter la prévoyance vieillesse d'une grande majorité des gens.

L'universalité de l'AVS: Nous sommes toutes et tous assuré-e-s et soumis-e-s aux mêmes règles. (Légère différence de règles entre salariés et indépendants).

La prévoyance professionnelle (2^e pilier)

Sous diverses formes, cette prévoyance s'est répandue dès le début du XX^e siècle dans plusieurs administrations et grandes entreprises. Ce n'est pourtant qu'en 1972 qu'elle est inscrite dans la Constitution fédérale. Et c'est seulement après d'âpres négociations qu'une loi permettra, en 1985, sa généralisation aux salarié-e-s. Le 2^e pilier est une épargne collective. Les cotisations relatives à un salarié sont capitalisées sur son compte individuel (épargne) auprès de sa caisse de pension. Les avoirs des assurés de la caisse de pension sont investis collectivement. Au terme, c'est-à-dire à la retraite, l'assuré touchera une rente correspondant à son avoir individuel composé de ses cotisations et celles de son employeur et d'un certain rendement de l'avoir accumulé.

Pour le moment encore, le Parlement décide du taux de conversion de l'avoir accumulé en rente. Il est encore à ce jour de 6,8 % ce qui veut dire que pour un avoir de 100 000 francs, la rente annuelle sera de 6 800 francs. Si la réforme LPP21 est acceptée, la rente annuelle tombera, dans ce cas, à 6 000 francs. Un autre taux règle l'intérêt minimum auquel doit être rémunéré l'avoir de l'assuré. La décision de ce taux, qui vient juste d'être relevé de 1 à 1,25 %, échappe au Parlement et donc à un référendum possible. Elle est du ressort d'une

commission extraparlamentaire composée d'acteurs de la prévoyance professionnelle. En matière de prévoyance professionnelle, tout ce qui n'est pas réglé par la Loi (LPP) est réglé par un règlement de la caisse de pension. On distingue les caisses de pension autonomes des caisses de pension gérées par des assurances-vie.

Le 3^e pilier

Il s'agit là de l'épargne individuelle, privée. Cette épargne a été intégrée comme 3^e pilier dans le système de prévoyance vieillesse introduit en

Le 2^e pilier est en crise

- Les rentes des caisses de pensions baissent
 - -8,5 % depuis 2015
- Les cotisations augmentent
 - +10 % au cours des 10 dernières années
- Pendant que des milliards vont aux assurances et aux courtiers...



1972. La loi distingue le 3^e pilier lié (ou 3^e pilier a), qui est une épargne liée à certaines règles, d'une épargne totalement libre. Les versements dans l'épargne liée bénéficient d'une déduction du revenu imposable jusqu'à une épargne annuelle maximum de 7 056 francs (2023). À l'échéance, c'est-à-dire à la retraite, l'épargnant touche son capital composé des dépôts épargnés plus d'éventuels intérêts. Son capital est alors imposable à un taux spécifique.

▪ Roland Rapaz

Récit du cheminement parlementaire de la dernière adaptation des rentes AVS

À la suite de l'importante inflation de ces deux dernières années et de l'inquiétude de l'opinion publique, une partie de nos parlementaires aux Chambres fédérales sont intervenus pour que nos rentes soient adaptées totalement à ce douloureux renchérissement. Comment dans notre cher Parlement un magnifique et généreux élan s'est conclu au final par un honteux déni. C'est le récit de ce revirement que nous relatons ci-dessous.

Acte 1. Indignation réparatrice

Face à la forte inflation de ces deux dernières années, le parti Le Centre et le Parti socialiste ont déposé trois motions au Parlement qui demandaient une adaptation des rentes AVS au renchérissement. Le Centre demande de le compenser intégralement d'ici au 1^{er} janvier 2023, si nécessaire au moyen d'une modification urgente de la loi. Et pour éviter d'intervenir à chaque fois qu'une telle situation se présente, il demande la mise sur pied d'un concept permettant d'adapter régulièrement les rentes si l'indice national des prix à la consommation dépasse les 2 %. Le Parti socialiste demande un allègement des primes-maladie. Pour protéger le pouvoir d'achat, le PS demande au Conseil fédéral d'augmenter de 30 % la contribution de la Confédération à la réduction individuelle des primes en 2023 au moyen d'un arrêté fédéral urgent limité à un an. Pour cette revendication, le PS et Le Centre ont conclu un accord de soutien mutuel pour augmenter les chances de succès de leurs motions auprès des deux Chambres. En revanche, UDC et PLR sont clairement opposés à ces deux motions.

Acte 2. Enthousiasme et première rupture

Le Conseil national accepte, contre l'avis du Conseil fédéral, les trois motions (PS et Le Centre). En revanche, le Conseil des Etats adopte la motion du Centre pour une adaptation des

rentes AVS au renchérissement de 3 %, mais refuse la motion du Parti socialiste. L'alliance ponctuelle du Centre et du PS a marché au Conseil national mais n'a pas tenu au Conseil des Etats. L'augmentation de l'allègement des primes-maladie a été refusée.

Le 12 décembre 2022, l'Assemblée fédérale (les deux Chambres) a transmis la motion du groupe du Centre « protéger le pouvoir d'achat. Adapter immédiatement les rentes AVS au renchérissement » au Conseil fédéral. Le Conseil fédéral, qui souhaitait le rejet de la motion du Centre pour des raisons financières (elle coûterait 418 millions selon lui) devra donc répondre à cette motion avec une proposition de modification de la loi sur l'AVS.

Acte 3. La loi, rien que la loi

En attendant, conformément à cette loi, le Conseil fédéral décide et annonce une adaptation des rentes AVS de 2,5 % dès le 1^{er} janvier 2023, soit 30 francs par mois pour les rentes minimales et 60 francs pour les rentes maximales. Il s'est basé sur l'indice mixte, soit la moyenne arithmétique de l'indice des salaires et de l'indice des prix. Le premier prévoit globalement pour 2022 un renchérissement de 2 %, le second de 3 %, donc une moyenne de 2,5 %.

Acte 4. Néanmoins, le Conseil fédéral s'exécute

Au printemps 2023, le Conseil fédéral propose au Parlement une modification de la Loi sur l'AVS répondant à la motion acceptée par le Parlement. La proposition de modification permet d'adapter en 2023 les rentes AVS et AI ainsi que d'autres montants sociaux au renchérissement de l'année 2022. L'augmentation extraordinaire tiendra compte uniquement de l'IPC et non de la progression des salaires. Les rentes seront ainsi augmentées de la part du renchérissement de 2022 qui n'a

pas été compensée par l'adaptation ordinaire des rentes au 1^{er} janvier 2023 (2,5 %).

Selon les données de l'Office fédéral de la statistique, le renchérissement s'est élevé à 2,8 % en 2022. La différence avec l'augmentation des rentes intervenue au 1^{er} janvier 2023 est donc de 0,3 %. Dans l'hypothèse d'une entrée en vigueur de la modification au 1^{er} juillet 2023, le montant de la rente minimale doit être relevé de 1225 à 1232 francs, soit de 7 francs. Cette augmentation de 7 francs se compose de l'adaptation pour un montant de 5 francs pour 2022 et de la compensation des mois de janvier à juin 2023 pour un montant de 2 francs. La rente maximale, elle, serait augmentée de 14 francs pour passer de 2450 à 2464 francs. Cette réglementation ne s'appliquerait que jusqu'à la prochaine adaptation ordinaire des rentes, qui est prévue pour le 1^{er} janvier 2025. Dans son message au Parlement, le Conseil fédéral écrit que la Confédération ne participera pas au financement de cette adaptation « extraordinaire » des rentes. Elle sera donc financée sur les comptes de l'AVS. Le Conseil fédéral avec cette proposition estime répondre à la lettre à la motion acceptée par les deux Chambres.

Acte 5. Retournement de veste

Pour la droite, c'est un refus. Pour Philippe Nanternod (PLR/VS) rapporteur de la majorité, le coût de cette indexation des rentes n'est pas supportable: « il s'agit d'un demi-milliard

de francs quasiment (418 millions en réalité) pour 7 francs d'augmentation pour les plus petites rentes. Vu les montants modiques, la modification proposée porte sur une politique essentiellement symbolique au regard des coûts qui, eux, ne le sont pas ».

Pour la gauche minoritaire, la modification doit être soutenue au motif qu'elle met en œuvre l'article 112 de la Constitution, qui prévoit une adaptation des rentes au moins à l'évolution des prix.

Pierre-Yves Maillard (PS/VD): « Une minute suffira. Il suffit de vous relire l'article 112 alinéa 2 lettre d de la Constitution; « les rentes sont adaptées au moins à l'évolution des prix ». Ich wiederhole auf Deutsch: Die Renten werden mindestens der Preisentwicklung angepasst ». « Mesdames et Messieurs les membres du groupe UDC, Mesdames et Messieurs les membres du groupe libéral-radical, où est passé votre amour de la Constitution? Quand il s'agit de l'AVS, nous aimerions que vous soyez autant attachés au respect de la Constitution que dans tous les autres sujets. (...) Appliquer simplement le texte fondamental, cela signifie entrer en matière sur ce projet et, au moins, adopter la version du Conseil fédéral. En réalité, si on voulait appliquer la Constitution, l'augmentation devrait se monter à 0,9 %, si on se basait sur la dernière indexation.

Malgré cet appel à l'application de la Constitution, au vote, le Conseil national, refuse l'entrée en matière par 97 voix contre 92. Au Conseil national UDC, PLR et Vert'libéraux font une majorité.

Constitution fédérale de la Confédération suisse

du 18 avril 1999 (État le 13 février 2022)

Préambule

Au nom de Dieu Tout-Puissant!

Le peuple et les cantons suisses,

conscients de leur responsabilité envers la Création,

résolus à renouveler leur alliance

pour renforcer la liberté, la démocratie, l'indépendance et la paix dans un esprit de solidarité et d'ouverture au monde,

déterminés à vivre ensemble leurs diversités

dans le respect de l'autre et l'équité,

conscients des acquis communs et de leur devoir d'assumer leurs responsabilités envers les générations futures,

sachant que seul est libre qui use de sa liberté et que la force de la communauté se mesure au bien-être du plus faible de ses membres,

Extrait du préambule de la
Constitution Suisse

– ☞ Art. 112 Assurance-vieillesse, survivants et invalidité

¹ La Confédération légifère sur l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité.

² Ce faisant, elle respecte les principes suivants:

- a. l'assurance est obligatoire;
- a^{bis} 63 elle accorde des prestations en espèces et en nature;
- b. les rentes doivent couvrir les besoins vitaux de manière appropriée;
- c. la rente maximale ne dépasse pas le double de la rente minimale;
- d. les rentes sont adaptées au moins à l'évolution des prix.

Acte 6. Dissensions au Centre

La majorité de la commission préparatoire du Conseil des Etats (Le Centre-PEV, le PS, les Vert-e-s) propose au plénum d'entrer en matière et d'accepter la proposition du Conseil fédéral. La minorité de la commission composée du PLR, de l'UDC refuse l'entrée en matière.

Pour la majorité de la commission, Marina Carrobio Guscetti (PS/TI) défend la proposition du Conseil fédéral: « (...) L'augmentation des loyers, l'explosion des primes d'assurance-maladie, les charges qui augmentent et s'alourdissent, tout cela entraîne (...) une perte massive du pouvoir d'achat pour les gens à la retraite. D'ici fin 2024, celle-ci pourrait atteindre 8 pour cent du revenu, soit l'équivalent de 450 francs par mois. Vous comprendrez que cela représente beaucoup pour les personnes qui n'ont qu'une rente AVS ou une rente minimale dans le 2^e pilier (...) ».

La minorité de la commission défend devant le plénum le refus de l'entrée en matière avec les mêmes arguments présentés par la droite au Conseil national, soit une adaptation trop chère pour si peu d'augmentation. L'indexation effectuée par le Conseil fédéral pour le 1^{er} janvier 2023 de 2,5 %, est à leur avis amplement suffisante. (aucun-e romand-e ne s'est exprimé-e pour le refus de la proposition du Conseil fédéral)

Final. La loi plutôt que la Constitution

Alain Berset, Conseiller fédéral, a tenu tout de même à préciser: « (...) évidemment, 7 ou 14 francs par mois, soit 25 centimes par jour (argument des opposants) ce ne sont pas des montants élevés. Mais le coût global (418 millions), ce n'est pas un montant élevé

Extrait de l'article 112

non plus. Tout cela est à l'échelle. Le montant global, ce sont 418 millions de francs pour deux ans, cela fait 209 millions de francs par année, si on simplifie un peu le calcul, c'est environ 0,45 % des dépenses annuelles de l'AVS. (...) si on prend les rentes, on voit que (7 francs) c'est aussi une petite part, environ 0,5 % d'une rente (...) C'est assez logique ».

Assez rapidement le plénum passe au vote. Et contrairement à sa commission, il refuse l'entrée en matière sur la proposition du Conseil fédéral avec 21 voix contre 20. Au Conseil des Etats, le Centre, le PS et les Vert-e-s peuvent constituer une majorité. Il est donc fort probable que quelques centristes ont rallié l'UDC et le PLR. Il n'y aura donc pas d'adaptation des rentes AVS à la totalité de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation et le pouvoir d'achat de nos rentes continuera de stagner, voire de baisser.

▪ Roland Rapaz

Hors-série 75 ans de l'AVS Rectificatif

Monsieur Pierre Aguet nous fait observer que nous avons commis une erreur à son égard dans la relation de sa communication relative au rôle de Ch.-Frédéric Ducommun (page 21 de notre publication).

Bien qu'il considère Monsieur Ducommun comme un des pères de l'AVS, Pierre Aguet tient à préciser que M. Ducommun ne s'est jamais vanté auprès de lui d'être le ou un des pères de l'AVS.

Nous présentons nos excuses à M. Aguet pour cette erreur de communication.

▪ Le Comité de rédaction

CHARLOTTE ET GASTON

C'est l'hiver, l'hiver c'est

Je ne sais pas comment c'est pour vous, mais chaque fois que je tricote je me mets à rêver à toutes sortes de choses. Et puis, au bout d'un moment tout commence à se mélanger. C'est une sensation assez agréable, les choses peuvent se mettre dans n'importe quel ordre, je passe de l'âne au coq et du poisson au citron. Ce qui n'empêche pas mes points de se laisser tricoter avec régularité. Enfin, je crois.

Pour son petit Noël, j'ai décidé d'offrir une écharpe à mon ami Gaston. Je le vois trop souvent avec la goutte au nez.

Voilà, je viens tout juste de la terminer, allons de ce pas la lui apporter. Je suis trop impatiente !

Quelques instants plus tard, nous voici autour d'une bonne tasse de thé bien fort comme nous l'aimons.

Gaston a ouvert son paquet. La couleur lui a plu et il m'a remerciée très joyeusement.

C'est alors que je prends mon air théâtral et lui déclame : – Je t'en prie, Gaston, frileux comme tu l'es, tu dois te couvrir d'une chaude écharpe. Sans se démonter, Gaston me répond du haut de son air le plus sérieux : – Chère Charlotte, merci beaucoup, de m'avoir tricoté un beau cache-nez.

Je ne sais pas si c'était l'effet du thé ou de la joie de nous revoir mais nous sommes partis soudain dans un jeu de fous : – Tu dois, frileux comme tu l'es, je t'en prie, Gaston, te couvrir d'une chaude écharpe.

– De m'avoir tricoté, merci beaucoup, chère Charlotte, un beau cache-nez.

Je me retiens de rire, le regarde droit dans les yeux, et je renchéris : – Comme tu l'es, je t'en prie, frileux Gaston, tu dois te couvrir d'une chaude écharpe.

Encore une autre : – Merci beaucoup, chère Charlotte, de m'avoir tricoté un beau cache-nez.

– Te couvrir d'une chaude écharpe, tu dois je t'en prie, Gaston, frileux comme tu l'es.

Du tac au tac : – Un beau cache-nez de m'avoir tricoté, chère Charlotte, beaucoup merci.

De plus en plus vite : – Tu dois, je t'en prie, Gaston, te couvrir d'une chaude écharpe, frileux comme tu l'es.

– De m'avoir tricoté, Charlotte ma chère, un cache-nez beau, beau cou merci.

– Je te prie tant, Gaston, tu dois te couvrir d'une chaude écharpe, frileux comme tu l'es... de chèvre.

Silence éberlué. Et puis fou rire !

– Chère Charlotte, de m'avoir tricoté un beau cache-cache-nez, merci beaucoup.

Il doit y avoir un petit quelque chose dans son thé, nous nous amusons comme des adolescents idiots : – Te couvrir d'une écharpe chaude, je t'en prie, Gaston, tu dois, frileux comme tu l'es.

– Un beau cache-nez, chère Charlotte, de m'avoir tricoté, merci beaucoup.

Mais il y en a combien de ces possibilités, c'est inouï !

– Attends, j'en ai une autre : – Frileux, tu l'es comme tu dois, t'en prie-je, te couvrir d'une écharpe, Gaston, chaude.

– Pas terrible celle-là. On reprend.

– Non non, Gaston, on n'écrit pas. On fait tout de tête !

– Je veux bien, en musique alors. Et Gaston se met à frapper deux cuillères dans un rythme endiablé et moi je me mets à danser en tapant du pied : – Merci beaucoup, de m'avoir tricoté un beau cache-nez chère Charlotte.

– Je t'en prie, Gaston, frileux comme tu l'es, te couvrir d'une chaude écharpe, tu dois.

– Chère Charlotte, beaucoup merci, un cache-nez beau de m'avoir ffricoté.

T'es nul, Gaston. Hors-jeu !

Puis nous chantons à tue-tête :

– Te cou-ou-ouvrir, toi-aaaa, friiiii-leu-eu-eux, d'une épai-ai-aisseeeee échaaaaaarpe, tu dois co-omme tu l'ai-ai-aimes, je t'en supplie-i-eee, Ga-a-aston.

Anne Peverelli
Sans titre, de la série
Quand fond la neige,
où va le blanc ?

2019

Gouache sur papier,
30 x 21 cm



Tu triches Charlotte! Encore une autre: – Un beau fiacre-nez de m’avoir dorloté merci beaucoup, chère Charlotte.

Nous rions de plus en plus fort et sommes tellement dans notre histoire que tous nos bobos de vieux s’en sont allés. Quelle excitation!

Même la vaisselle danse!

Soudain, boum, boum, boum, on cogne au plafond.

– C’est Christian, mon voisin du dessus, on a vraiment dû faire trop de bruit!

Nous sommes tétanisés.

On sonne à la porte. Gaston ouvre craintivement

et un homme tout rouge s’adresse à nous :

– Moins de tapage, chers voisins, est-ce que, pour ma tranquillité, faire, vous pourriez?

Nous n’avons pas réussi à nous retenir et tous les trois sommes partis d’un rire de bossus. Gaston et moi, pliés en deux, articulons avec peine: – Bien sûr... par amitié... la nôtre... voisin cher... de thé une tasse... accepterez-vous?

■ Charlotte a signé

PS: Si vous trouvez une répétition à l’identique, je vous tricote une écharpe!



Émilienne Farny, *Solitude de l'arbre*

1988, acrylique sur toile, 162 x 120 cm, Musée cantonal des Beaux-Arts. Lausanne.

© Crédit photographique Musée cantonal des Beaux-Arts. Lausanne

La vigne et le vin

Pour tous ceux qui vivent ou ont vécu dans un village vigneron, ce récit leur rappellera leur enfance même s'il se passe dans le canton de Neuchâtel. Les quelques différences résidaient dans la manière de stocker et transporter le raisin lors des vendanges. À Neuchâtel les vignerons recouraient aux fameuses « gerles » alors que dans le canton de Vaud, c'était des bossettes.

La propriété où nous vivions, résidence de mes grands-parents, était entourée de vignes. Mon grand-père en possédait cinq « ouvriers de vigne ». Une mesure typiquement neuchâteloise équivalant à 5 x 352 m².

Mes grands-parents consacraient la presque totalité de leurs loisirs à les cultiver. C'était un travail continu même en hiver puisque vers la fin de cette saison on commençait à couper les sarments avec un sécateur à main. Ils étaient réunis en bas de la propriété où on les brûlait. Une partie était néanmoins récupérée pour en faire du petit bois servant à allumer le feu dans les fourneaux de la maison. Je passais une partie de mon temps, assis sur un petit banc en paille dans la cuisine de ma grand-mère à débiter les sarments en brins de 20 centimètres.

Le dur travail de l'entretien de la vigne

Avant que les bourgeons sortent, il fallait remonter la terre puis retourner le sol entre les ceps. À cette époque il n'était, en effet, pas de coutume de laisser pousser l'herbe entre les pieds des plants. On l'éliminait durant toute l'année à l'aide d'un « rabelet », lame au bout d'un manche.

Le bassin servant à la préparation de l'aspersion de sulfatage. Une gerle en immersion pour lui rendre son étanchéité. La hotte servant à remonter la terre.

La vigne était en pente. Grâce à trois lignées de murets, l'érosion était réduite lors de gros orages, mais on ne pouvait éviter que la terre descende. J'étais toujours impressionné durant les grosses pluies de voir les flux d'eau dévaler entre les ceps et finir en multiples chutes par-dessus le haut mur de soutènement surplombant la route. La chaussée se transformait en une énorme rivière boueuse dévalant la pente et terminant dans le Vivier, le canal que franchissait la route en son point bas. Il fallait donc remonter la terre partiellement accumulée au haut des terrasses. Dès mes 17 ans, je me suis mis à aider mon grand-père dans cette lourde tâche. J'installais un chevalet à l'arrière du muret et y plaçais une hotte tressée. Une bêche en forme de trident me servait à la remplir. Alors venait le moment pénible de monter le chargement à dos d'homme. La suite des travaux était tout aussi pénible. Elle consistait à retourner la terre avec un « croc », fossoir constitué de trois dents dirigées vers le sol, tenues au bout d'un manche. Je le retournais pour que l'outil me permette de casser les mottes en donnant un bon coup dessus. À la fin de la journée, les biceps étaient bien durs et les mains pleines de corne. Moins physique était le moment d'effeuiller et d'attacher les branches avec de la paille précédemment ramollie en l'ayant laissée s'imbiber d'eau.



Devant la propriété,
la récolte attendant
d'être chargée



La fleur des futures grappes apparaissant, il fallait commencer les traitements. Le plus fréquent était le sulfatage. Il s'agissait donc de disperser du sulfate de cuivre. Je préparais cette mixture de couleur bleue dans un des grands bassins répartis dans la vigne. Une fois versée dans une boille, puis chargée sur le dos, je mouvais un bras installé sur le côté qui mettait en pression le liquide et permettait d'asperger les feuilles.

La vendange et le thé à la cannelle

Le plus beau moment était évidemment la vendange. Comme il fallait beaucoup de main-d'œuvre pour récolter le raisin, toute la famille était réquisitionnée, oncles, tantes, cousins, cousines. Cela n'était possible que le samedi, même s'il pleuvait. La fête était alors un peu gâchée et nous peinions à monter nos seilles en bois, car nous glissions sur le sol argileux. Mais dans tous les cas il y avait les beaux moments de pause au milieu de la matinée et de l'après-midi où nous attendaient thé à la cannelle, barres de Gruyère et de chocolat que l'on mangeait avec le pain blanc. Les hommes qui avaient la tâche de collecter le contenu des seilles dans des profondes brandes en bois

étaient contents de se décharger un moment de leur fardeau et de boire un verre de blanc. Mon grand-père vendait le gros de sa récolte à la cave coopérative des Coteaux située dans la rue du même nom au cœur du village. Le raisin foulé était rassemblé dans des gerles, grosses cuves légèrement coniques en bois. Le camion chargé de les collecter passait en fin de journée. Il fallait un joli effort pour soulever ces gerles de 100 kg au moyen d'une longue perche que l'on passait dans les deux trous de ces récipients.

Mon grand-père vinifiait l'équivalent d'une gerle pour sa propre consommation et celle des amis. Le sous-sol de la maison disposait d'une cave aveugle dans laquelle reposaient trois gros tonneaux. Avant la vendange, ils avaient été remplis d'eau pour les tenir bien gonflés et ainsi éviter les fuites. Pour éliminer tout microbe perturbateur, une barrette de soufre était ensuite brûlée à l'intérieur. Elle était suspendue à un fil retenu par le bouchon que l'on utilisait pour fermer le tonneau. À l'ouverture, une odeur piquante me faisait tousser. À proximité de la cave se tenait un pressoir à vis d'un diamètre de 60 centimètres que l'on actionnait avec une grosse manivelle sur le côté. J'entends encore

SOUVENIRS

le bruit si caractéristique des roues dentées lorsque nous desserrions le pressoir.

Ce qui était merveilleux, c'était de voir sortir le moût par la goulotte et remplir la grosse cuve en bois en dessous. Quel nectar! Mon grand-père en remplissait plusieurs fiasques italiennes, bouteilles typiques contenant le vin toscan de Chianti. Le moût était notre boisson durant plusieurs jours après la vendange. Le moût commençait son processus de fermentation. Des petites bulles apparaissaient dans le breuvage et le goût devenait de plus en plus piquant. Nous ne pouvions résister à en boire jusqu'au moment où ça devenait insupportable et nous détraquait l'estomac!

Le vin arrive à maturité

La période des vendanges était le motif d'avoir deux semaines de vacances. Celles-ci étaient fixées en fonction de la maturité du raisin. Les vigneronns étaient heureux de pouvoir disposer d'une main-d'œuvre bon marché et pourtant efficace: nous, les écoliers. Ma sœur et moi travaillions chaque année avec le vigneron, père d'un de mes camarades de classe. D'autres camarades s'inscrivaient avec nous. En fin de récolte nous étions conviés à un goûter où pour l'occasion nous mangions des « sèches » une espèce de grande pizza très fine salée ou sucrée. Nous recevions notre petit salaire, trente à quarante francs dans une petite enveloppe jaune. L'argent me servait à faire les cadeaux de Noël à ma proche famille et à m'offrir un wagon pour mon passe-temps favori, mon train.

Une fois les vendanges passées et le vin à maturité, il était mis en bouteilles. Il fallait bien entendu précédemment les laver. Mon grand-père les plongeait dans un profond bassin de la lessiverie, nom donné à la buanderie. J'aimais y récolter les étiquettes des différents vins bus durant l'année, pour les collectionner. Le lavage se faisait avec une petite machine mue par une manivelle. Une brosse métallique constituée de fins fils de laiton s'ouvrait par un mécanisme et nettoyait l'intérieur de la bouteille. Une

Mon père
en train
de sulfater



fois le vin en bouteilles, nous enfonçons un bouchon de liège avec une espèce de presse en bois munie d'un long levier. Nous collions finalement les étiquettes avec une pellicule de lait.

■ Ernest Boget

Extrait de: Mémoires de mondes, 2020

Annonce du BIS

Recherche bénévoles

Envie de donner un coup de main à l'AVIVO Vaud pour son action impôt? Nous recherchons des bénévoles pour répondre au téléphone les après-midi (de 13 h 30 à 16 h 30), dans nos bureaux de la place Chauderon à Lausanne.

Période: de mi-janvier à fin-juin.

Contacts et infos:

info@avivo-vaud.ch – 021 320 53 93

COUP DE PROJECTEUR

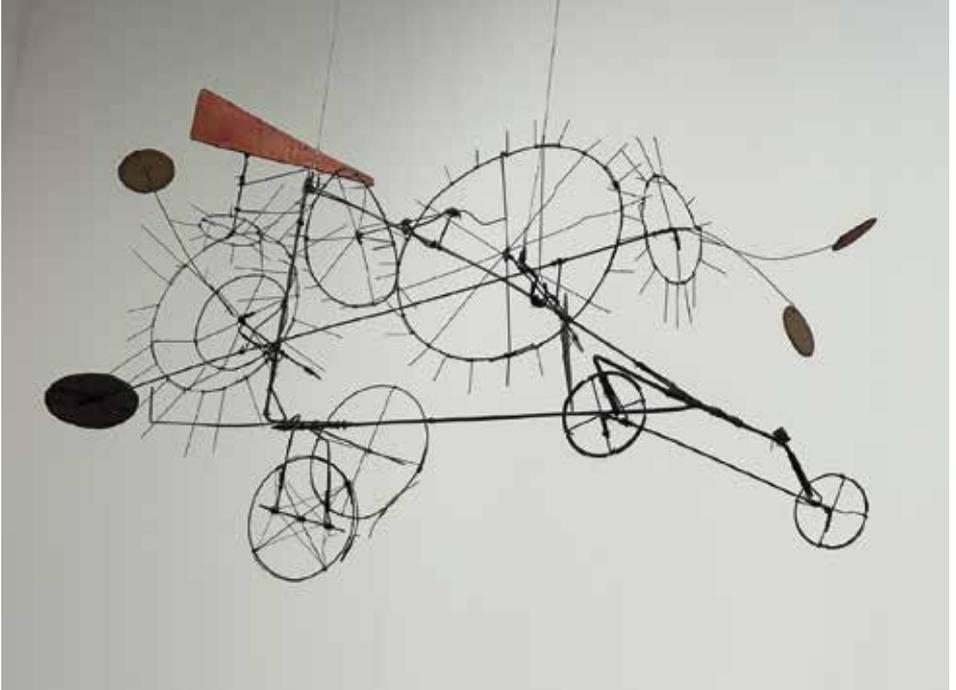
Musée Jean Tinguely à Bâle

Profitant d'un séjour de trois jours à Bâle avec nos deux petits-fils, nous avons profité de l'occasion pour visiter le musée Tinguely qui se trouve à Paul Sacher-Anlage 2. Le musée Tinguely abrite la plus grande collection d'œuvres de l'artiste, soit environ 130 sculptures et quelque 2000 travaux sur papier. Il gère également une bibliothèque, de vastes archives, documents, études, photos et films sur la vie de Jean Tinguely et son époque. L'œuvre de Tinguely est marquée par une multitude d'intérêts et de sujets: le rapport entre l'homme et la machine, le mouvement et la cinétique (théorie expliquant un ensemble de phénomènes par le mouvement de la matière), l'innovation par la création créatrice, la vie et la mort, l'anarchisme, l'engagement politique...



Tinguely est un talentueux réseauteur, car il disposait d'un grand cercle d'amis artistes et prenait un grand plaisir aux processus collaboratifs et expérimentaux de la création artistique.





En 2023, une nouvelle présentation de la collection est articulée chronologiquement et commence, à la salle 1, par les années incroyablement innovantes de 1954 à 1959. La salle 2 est consacrée aux sculptures performatives de la période 1960-1967 avec ses sculptures en ferraille comme celle de l'Expo 64 et les sculptures noires. Dans la salle 3, l'exposition se poursuit avec la passion automobile de Tinguely et ses sculptures sacrées et carnavalesques. Dans la salle 4, le travail novateur de l'auteur dans le champ de l'esquisse et du dessin peut être consulté. La succession des salles 5 à 12 se présente comme une section d'étude qui met l'accent sur les projets collectifs et performatifs réalisés au cours des années 1960-1970 dans l'espace public, sur scène et dans les musées. Enfin, l'espace de la dernière salle s'ouvre sur les dernières années de Tinguely avec de grandes sculptures et des machines musicales. La collection du musée continue de s'enrichir grâce à des donations et des acquisitions. Suite à cette visite, j'encourage toute personne qui

s'intéresse à l'art en général d'aller visiter le musée Tinguely de Bâle pour appréhender l'univers passionnant de cet artiste.

Mon petit-fils Elijah Pilet m'a également fait part de son sentiment: « ça a été une expérience très pertinente et particulière parce que l'on tombe sur des machines étranges qui reflètent la vision du monde selon Tinguely et qui donnent à réfléchir ».

■ Christian Rapin
Témoignage: Elijah Pilet

Le texte est inspiré d'un panneau de l'exposition Jean Tinguely à Bâle

MUSÉE JEAN TINGUELY À BÂLE

PAUL SACHER-ANLAGE 2, 4002 BASEL

DU MARDI AU DIMANCHE 11 À 18H

OUVERT LE JEUDI JUSQU'À 21H

FERMÉ LE LUNDI

Le monde glaçant d'Émilienne Farny au Musée d'art de Pully

Derniers jours

Émilienne Farny (1938-2014) fut l'épouse de Michel Thévoz, éminent spécialiste de l'Art Brut. Il est avec Laurent Langer l'un des commissaires de l'exposition, qui décline la trajectoire de l'artiste. On remarquera d'abord la technique particulière de cette dernière. Avec son appareil photographique, elle capturait de nombreuses scènes de vie, des objets, des visages, qu'elle projetait sur la toile et reproduisait à l'acrylique, en les simplifiant et leur enlevant ce qu'ils avaient d'anecdotique. Établie en 1961 à Paris, elle est très marquée par le pop art, notamment par Andy Warhol. On admirera notamment le tableau *Les grues* (1966), qui montre, avec une grande rigueur formelle, un paysage très géométrique de chantier urbain sans aucune présence humaine.

De retour en Suisse en 1972, Émilienne Farny se consacre à une série ironique et critique intitulée « Le bonheur suisse ». Elle nous présente des villas très conventionnelles et « propres en ordre », derrière leurs hautes haies

protectrices, leurs antennes TV, des volets souvent fermés, et elles aussi dénuées de toute présence humaine.

L'un de ses thèmes de prédilection, ce sont les routes (vides de circulation), les autoroutes de béton et leurs viaducs, comme celui de Belmont, peint en 1979, leurs panneaux de signalisation. Donc un univers froid, à certains égards inhumain. L'artiste aime représenter des barrières, qui marquent l'isolement entre les hommes, dans la société de plus en plus aseptisée que nous vivons. Sur le plan strictement esthétique, on sera sensible aux très beaux jeux de l'ombre et de la lumière qui caractérisent ces toiles.

On trouve aussi des paysages, mais nus, dépouillés, croqués pendant l'hiver, sous la neige, qui réduit les formes à l'essentiel, et cela en quasi noir-blanc, hormis des teintes de couleurs très atténuées.

Émilienne Farny s'est aussi attachée, dès la fin des années 1980, à une série de portraits. Ses



Émilienne Farny,
Haie épaisse

1985, acrylique sur
toile, 110 x 146 cm

Collection Dieter Gericke

Émilienne Farny,
L'homme qui ne va
nulle part

1989, acrylique sur
toile, 120 x 162 cm

Musée d'art de Pully



personnages sont souvent vus de dos, ou de face, mais le regard masqué par des lunettes à soleil. Ils semblent solitaires, fatigués, accablés. Là aussi, la technique se rattache à l'hyperréalisme de l'Américain Edward Hopper, qui peignait l'American way of live, comme l'œuvre d'Émilienne Farny traduit le mode de vie petit-bourgeois helvétique. Elle nous montre des gestes banals, vus dans leur quotidien (la douche) et dans un décor sans âme. Mais la violence qui imprègne notre société n'est pas absente de ses tableaux, avec la série « Les garçons » porteurs d'armes à feu menaçantes. Elle consacre une autre série aux vernissages d'expositions d'art contemporain. Qui sont ces visiteurs? que ressentent-ils? Ils restent anonymes et impénétrables. Émilienne Farny a recherché dans toute son œuvre la distanciation.

À la fin de sa vie, frappée par le cancer, Émilienne Farny reporte son regard sur des objets du quotidien banal, tels un pot de fleurs, un pot à lait, une chaise de jardin. Ses natures mortes très réalistes semblent traduire une sorte d'apaisement.

Un film documentaire, réalisé en 2015 par Francis et Jean Reusser, retrace avec sensibilité

le parcours de vie de la femme et de l'artiste, ainsi que son environnement familial. Il est visible dans le cadre de l'exposition.

Émilienne Farny n'était pas explicitement une militante, elle ne créait pas une œuvre « à thèse ». Elle ne critique pas, ne dénonce pas, elle constate. Et son constat sur notre société est glaçant. Quel est l'univers que nous risquons de léguer à nos enfants? Celui du bétonnage, de la bagnole-reine avec ses 4x4 ostentatoires, de l'individualisme exacerbé par l'usage quasi obsessionnel du téléphone portable, celui de l'apologie d'une consommation effrénée. Si le regard d'Émilienne Farny n'est donc pas vraiment « plaisant » ni « gai », il nous force à réfléchir sur la société et l'environnement dans lesquels nous vivons. Or le but de l'art n'est-il pas aussi de poser des questions existentielles?

■ Pierre Jeanneret

**« ÉMILIENCE FARNY. LE REGARD
ABSOLU », MUSÉE D'ART DE PULLY,
JUSQU'AU 3 DÉCEMBRE.**

Appel du Service des curatelles

L'AVIVO Vaud est intervenue pour que le droit des personnes âgées comme ceux de tout citoyen soient respectés dans les procédures judiciaires telles que les placements à des fins d'assistance, les curatelles, les entrées en EMS. C'est un sujet important auquel nous attachons grand intérêt. Aussi nous publions volontiers l'appel du Service des tutelles et curatelles professionnelles du Canton de Vaud (SCTP) encourageant les retraités de notre canton qui en ont la disponibilité et les compétences à s'engager comme curateur et curatrice volontaire.

- Le Comité de rédaction

S'engager comme curatrice et curateur volontaire : mode d'emploi

Avec toutes les compétences acquises dans le vécu professionnel et la vie privée, les senior-e-s ont beaucoup à offrir en termes de compétences et d'expériences.

Qui de mieux pour représenter et gérer les affaires administratives et financières de personnes fragilisées par la vieillesse, la maladie ou le handicap, empêchées de gérer leurs affaires.

Si les éléments administratifs tel que la déclaration d'impôt ou les demandes de prestations sociales représentent des aspects inévitables à la gestion d'un mandat de curatelle, le temps investi dans la relation sociale et l'accompagnement humain sont primordiaux dans cet engagement.

La mise en relation des compétences de chaque volontaire qui s'engage auprès d'une personne vulnérable, est la mission de l'unité de recrutement du Service des curatelles et tutelles professionnelles.

La région d'intervention, la catégorie d'âge: les jeunes de 18-25 ans, les adultes, les plus de 65 ans à domicile ou les personnes en EMS. Le type de problématique: santé, handicap, migration et permis de séjour, ou encore gestion de fortune et immobilière.

Tous ces critères sont discutés lors d'un entretien auprès d'une des 14 agences d'assurances sociales du canton, porte d'entrée

du dispositif de recrutement, qui permet une proximité avec les personnes intéressées. Une fois mandaté par la justice de paix, la curatrice ou le curateur pourra ensuite revenir à l'agence pour les questions en liens avec les assurances sociales.

En termes de problématiques et situations, tout est possible. Par exemple un senior qui souhaiterait coacher de manière contextuelle un adulte traversant une période difficile et des ennuis de santé. Une séniore qui souhaiterait accompagner une personne âgée encore à domicile avec les passages réguliers du CMS, qui n'est plus en mesure de gérer ses factures et de défendre ses intérêts. Ou encore une personne en EMS qui n'a aucune famille en perte de discernement.

Des senior-e-s maîtrisant une ou plusieurs langues étrangères pour accompagner une personne qui ne parle pas le français et qui a besoin d'être représentée auprès de tiers.

Une fois ses compétences et choix annoncés, le ou la candidate est invité-e à suivre une formation gratuite dispensée par le Bureau d'aide aux curatrices et curateurs privés (BAC), afin d'intégrer des notions en droit de protection de l'adulte, en assurances sociales ainsi que des éléments comptables et de budget. Des formations continues sur des thématiques spécifiques, telles que la maladie psychique,

le désendettement ou la représentation dans le domaine médical, sont également proposées en fonction des problématiques rencontrées dans la gestion du mandat.

A l'issue de la formation du BAC, le ou la candidate se verra ensuite proposer la situation d'une personne ayant besoin d'aide correspondant à ses souhaits.

Cet engagement solidaire indemnisé 1'800.- (1400.- + 400.- de débours) par année et par mandat permet d'apporter un soutien concret à des personnes isolées et vulnérables.

Chaque situation est différente et chaque volontaire a des compétences et un vécu particulier à partager. Le principe est d'aider,

créer du lien et des nouveaux réseaux, se sentir utile au service des plus fragiles.

▪ Sophie Riem,
responsable de l'unité de recrutement des curatrices et curateurs volontaires au SCTP

Nous recrutons des nouveaux curateurs et curatrices. Inscrivez-vous sur internet: <https://www.vd.ch/curatelles> ou appelez-nous au 0800 628 700 pour plus d'informations.

PUBLICITÉ

Une attaque frontale contre les locataires

Le lobby immobilier attaque le droit du bail avec une série d'interventions au Parlement. Son objectif est clair : toujours plus de rendement. Pour y arriver, le lobby immobilier a volontairement renoncé à regrouper les révisions de la loi en un seul projet, comme c'est le cas habituellement. Un référendum doit donc être déposé contre chaque modification de la loi. C'est exactement ce que nous prévoyons de faire car c'est le seul moyen de stopper ces attaques contre les locataires. Ensemble, nous y arriverons !

Défendons-nous pour stopper ces attaques contre les locataires !

D'abord faciliter les résiliations...

La première attaque porte sur la protection contre les résiliations. Il s'agirait à première vue d'aborder les thématiques du besoin propre de la partie bailleuse et de la sous-location. En réalité, ce n'est qu'un prétexte du lobby immobilier qui a pour seul objectif d'affaiblir la protection des locataires contre les résiliations et d'infliger un premier coup au droit du bail.

...ensuite, augmenter les loyers !

Les prochaines détériorations du droit du bail sont déjà prévues. À l'avenir, il devrait être encore plus facile pour les bailleurs et bailleuses d'exiger des loyers excessifs. Les projets de loi correspondants sont déjà en cours de préparation. Nous nous y opposerons à nouveau par voie de référendum.



Agissez avec nous !
www.attaque-locataires-non.ch



asloca

Association
des locataires

NON à l'attaque contre les locataires (faciliter les résiliations en cas de sous-location)

ASLOVD

Référendum contre la modification du 29 septembre 2023 du Code des obligations (Droit du bail : sous-location)

Publié dans la Feuille fédérale le **10.10.2023**

Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu de l'art. 141 de la Constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 59a à 66), que la modification du 29 septembre 2023 du Code des obligations (Droit du bail : sous-location) soit soumise au vote du peuple.

Seuls les électrices et électeurs ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main.

Celui/celle qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui/celle qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'un référendum est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du code pénal.

Canton:		N° postal:	Commune politique:		
Nr.	Nom/Prénoms (écrire de sa propre main et si possible en majuscules!)	Date de naissance (jour/mois/année)	Adresse exacte (rue et numéro)	Signature manuscrite	Contrôle (laisser en blanc)
1.					
2.					
3.					
4.					

Expiration du délai référendaire: 18.01.2024

Le/La fonctionnaire soussigné(e) certifie que les _____ (nombre) signataires du référendum dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.

Lieu:	Signature manuscrite:	Sceau
Date:	Fonction officielle:	

Envoyez cette feuille partiellement ou entièrement remplie d'ici mi-novembre à : Attaque contre les locataires NON, Association suisse des locataires, case postale 866, 9430 St. Margrethen
D'autres feuilles de signatures peuvent être commandées auprès de : www.attaque-locataires-non.ch

NON à l'attaque contre les locataires (faciliter les résiliations en cas de besoin propre)

ASLOVD

Référendum contre la modification du 29 septembre 2023 du Code des obligations (Droit du bail : résiliation pour besoin propre)

Publié dans la Feuille fédérale le **10.10.2023**

Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu de l'art. 141 de la Constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 59a à 66), que la modification du 29 septembre 2023 du Code des obligations (Droit du bail : résiliation pour besoin propre) soit soumise au vote du peuple.

Seuls les électrices et électeurs ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main.

Celui/celle qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui/celle qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'un référendum est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du code pénal.

Canton:		N° postal:	Commune politique:		
Nr.	Nom/Prénoms (écrire de sa propre main et si possible en majuscules!)	Date de naissance (jour/mois/année)	Adresse exacte (rue et numéro)	Signature manuscrite	Contrôle (laisser en blanc)
1.					
2.					
3.					
4.					

Expiration du délai référendaire: 18.01.2024

Le/La fonctionnaire soussigné/le certifie que les _____ (nombre) signataires du référendum dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.

Lieu:	Signature manuscrite:	Sceau
Date:	Fonction officielle:	

2x NON à l'attaque contre les locataires

Le lobby immobilier veut, par le biais de deux révisions de la loi, assouplir la protection contre les résiliations. Concrètement, en cas de besoin propre ou de sous-location, il sera plus facile pour les parties bailleuses de résilier le bail d'un logement ou d'un local commercial. Et cela malgré le manque drastique de logements à un prix abordable dans de nombreux endroits !

Ce démantèlement du droit du bail n'est que le début. Le lobby immobilier prépare la prochaine étape qui consiste à attaquer le droit des locataires à se défendre contre les loyers excessifs. Les conséquences : les loyers déjà trop élevés en Suisse continueront d'exploser. C'est pourquoi il faut déjouer le plan du lobby immobilier dès le début. Défendons les locataires contre les attaques du lobby immobilier !

**Signez les 2 référendums
pour stopper l'attaque contre
les locataires, et renvoyez la
feuille directement !**

 **asloca**
Association
des locataires



GAS / ECR / ICR

Nicht frankieren
Ne pas affranchir
Non affrancare

B

50676545
000001

DIE POST 



Attaque contre les locataires NON
Association suisse des locataires
case postale 866
9430 St. Margrethen

Découvrez l'art sous deux facettes distinctes au Musée du Pays-d'Enhaut & Centre Suisse du Papier Découpé

Chaque exposition individuelle d'artiste est accompagnée d'une immersion parallèle dans la collection de l'Association Suisse du Papier Découpé. Une exploration et une symbiose artistique, révélant comment les créations contemporaines dialoguent avec les trésors traditionnels du découpage suisse, offrant aux visiteurs une expérience immersive unique au cœur de l'art du papier découpé.

Aurel Rubbish

Né en 1980 à Besançon, est un artiste autodidacte français vivant et travaillant dans la même ville. Ses débuts artistiques remontent aux années 2000, où il s'exprime et expose principalement dans la rue. Initialement attiré par la rapidité d'exécution du pochoir, il évolue vers le papier découpé après la vente d'une de ses matrices à un collectionneur.

L'artiste devient le premier Français à présenter des œuvres en papier découpé dans la rue à partir de 2010. Son travail est influencé par différentes périodes de l'histoire de l'art, notamment le symbolisme, l'art nouveau, le tatouage, le graffiti, et l'iconographie religieuse. Il se revendique proche du courant contemporain pop-surréalisme et du mouvement street art à ses débuts.

En 2013, il entame la série « Metamorphosis », caractérisée par des grands formats de papier présentant des visages fusionnant avec des motifs végétaux et organiques, encadrés de motifs géométriques détaillés. Cette série reflète des thématiques liées à la nature et à la gravité, tant terrestre qu'écologique.

La technique de découpe d'Aurel Rubbish, délicate et perfectionnée, le positionne en tant que représentant français du paper-cut. Sa première exposition solo a lieu en 2013 à Paris, au Cabinet d'Amateur. Par la suite, il réalise des œuvres éphémères en papier découpé, notamment en 2013 avec l'association le MUR à Paris, et en 2014 en collaboration avec l'artiste américaine Swoon. En 2015, il participe



à l'exposition « Paper Cut » à Los Angeles, regroupant les six artistes les plus talentueux dans ce domaine.

Aurel Rubbish collabore avec plusieurs galeries en France, en Suisse, et aux États-Unis. Il participe à des expositions majeures, dont deux éditions de la Paris Art Fair avec la Speerstra Gallery. En 2022, il prend part à l'exposition « Hey! Le Dessin » au musée de la Halle Saint Pierre à Paris.

*Corinne Karnstädt
Cheffe de projet
Centre suisse du papier découpé*



**MUSÉE DU
PAYS-D'ENHAUT**
& CENTRE SUISSE DU PAPIER DÉCOUPÉ

Grand Rue 107 • 1660 Château-d'Œx
Mardi à dimanche: 13h30 - 17h30 - Lundi: fermé

**Exposition de l'artiste Aurel Rubbish
du 1.12.2023 au 25.02.2024**

BLOUSE BLANCHE ET ENCRE NOIRE

Une filière de soins réussie !

Il y a beaucoup de raisons de s'inquiéter de l'état de notre système de soins : des primes-maladies hors de prix pour une partie importante de la population, nécessitant des correctifs des cantons (comme leur subventionnement si leur coût dépasse le 10 % du revenu dans le canton de Vaud), la difficulté de trouver un médecin de famille ou les attentes dans les urgences surchargées, les soins dentaires qui ne sont pas pris en charge par une assurance, les places dans les EMS qui se font rares...

Mais il vaut la peine aussi de parler de ce qui fonctionne bien. Depuis au moins 15 ans, on parle de filières de soins centrées sur le patient. Cela est devenu une évidence avec une population vieillissante et donc plus facilement atteinte dans sa santé de manière chronique, avec des « accidents » aigus, et donc une modulation nécessaire des soins. Il y a aussi eu une prise de conscience que l'hôpital pouvait aggraver l'état de santé, surtout dans le troisième et encore plus le quatrième âge où l'équilibre physiologique (qui permet l'autonomie) ne tient parfois qu'à un fil : j'ai encore vécu, comme médecin hospitalier, il y a dix ans, le rituel de recoucher tous les patients dans leur lit pour la visite médicale ou pire de ne les lever qu'après celle-ci, donc souvent seulement en fin de matinée. Dans le même temps, il est devenu clair que les soins aigus et chroniques demandaient chacun des compétences spécifiques et répondaient à des logiques différentes et qu'il était opportun de séparer les équipes comme cela s'est fait auparavant pour la chirurgie et la médecine ou la gynécologie et la pédiatrie. Évidemment, cela peut compliquer et déstabiliser le patient qui va être pris en charge par beaucoup de personnes différentes et probablement dans des lieux différents.

Une de mes connaissances, largement nonagénaire, qui vit seule chez elle, est



tombée récemment dans les escaliers alors qu'elle était en visite. Elle a perdu connaissance et le 144 a été appelé, avec l'arrivée d'une équipe d'urgence dans les dix minutes. Elle a été amenée dans un centre universitaire, pour débroussailler le diagnostic : un AVC a été exclu tout comme une embolie pulmonaire ou un problème cardiaque (avec IRM, RX thorax, échographie cardiaque et examens de laboratoire) : Quatre heures plus tard, hormis une plaie superficielle et une commotion, rien d'inquiétant ne justifiant son maintien dans cet hôpital, elle a pu être transférée en véhicule de « transport-handicap » dans un hôpital de soins aigus proche de son domicile pour la surveillance immédiate. Là, en plus des soins infirmiers et médicaux, elle a bénéficié tout de suite de physiothérapie et a passé une grande partie de ses journées hors de son lit. Après une semaine, la crise aiguë était passée, mais il persistait une certaine faiblesse, malgré une autonomie partiellement retrouvée.

Comme le retour à domicile semblait difficile, elle a été transférée dans un Centre de traitement et de réadaptation (CTR), ailleurs dans le canton où elle a bénéficié d'une prise en charge globale avec d'emblée une évaluation neuropsychologique, de physiothérapie et d'ergothérapie, mais aussi sociale. Puis, dès le troisième jour et pendant trois semaines, elle a bénéficié d'un encadrement clair, planifié avec un programme expliqué et écrit, dans le

but de lui redonner le maximum de confiance et d'autonomie: beaucoup d'exercices et de déplacements, mais aussi des propositions de faire la cuisine avec tout ce que cela comporte et en lui donnant des « trucs » pour se simplifier la vie.

Après trois semaines, elle est rentrée chez elle, a monté ses deux étages à pied (avec quelques arrangements pour se tenir); elle bénéficie du passage d'une infirmière pour sa toilette, au début tous les jours puis, moins souvent, et a eu des repas livrés d'abord une fois par jour puis tous les deux jours et après un mois a pu s'en passer. C'est dire qu'elle a presque retrouvé sa vie d'avant et retrouve du plaisir à continuer son bout de chemin.

Tout cela s'est fait avec une disponibilité et une gentillesse du personnel et avec un dossier médical qui a suivi la patiente sans accroc. Et pourtant cela a concerné trois institutions hospitalières (de deux cantons en plus) et un service de soins à domicile, en lien avec le médecin traitant: imaginez le nombre de personnels concernés.

Cela peut nous donner confiance dans notre système de soins, où les soignants non seulement sont compétents, mais font leur travail avec empathie.

■ Bernard Borel

PUBLICITÉ

L'argent liquide va-t-il se tarir ?

Les statistiques sont claires: en Suisse, de moins en moins de clients utilisent du cash pour leur paiement, et préfèrent utiliser leur carte (crédit/débit) ou l'application TWINT de leur banque. Même si notre pays semble faire plus de résistance que nos voisins à ce sujet, cette tendance s'est accentuée après la récente pandémie, durant laquelle l'usage de l'argent liquide (pièces et billets) était souvent déconseillé pour éviter les contacts interpersonnels. Jugé très pratique par beaucoup, ce mode de paiement ne fait cependant pas l'unanimité.

Certains commerces se distinguent dès aujourd'hui par l'impossibilité d'utiliser l'argent liquide. Si ces cas sont encore rares en Suisse, des prévisions parlent de 2035 pour numériser tout achat de billets dans les transports publics suisses (c'est déjà le cas pour le Funiculaire du Mont-Pèlerin par exemple). Des pays même, comme le Danemark, tendent depuis des années à généraliser les paiements électroniques à tout niveau. Ils vont ainsi diminuer leurs frais d'émission de billets et de pièces de monnaie. Mais l'argument essentiel est la baisse de la criminalité: moins de vols dans les commerces et les banques, moins de transport d'argent et de personnels de sécurité à payer, moins de distributeurs de billets qui risquent d'être braqués et... moins de temps perdu à rendre la monnaie dans les commerces. Bref, tout le monde y gagne selon les défenseurs de cette théorie.

Sans aller jusqu'à ces extrêmes, la situation n'en est pas moins préoccupante en Suisse pour les clients « classiques » qui préfèrent payer cash plutôt qu'avec une carte/TWINT, ou ne veulent ou ne peuvent simplement pas utiliser cet argent électronique.

Des portemonnaies de plus en plus « vides »
Jusqu'à récemment l'argent électronique en Suisse était réservé surtout aux paiements de



sommes importantes, et les pièces et petits billets étaient réservés pour les achats du quotidien. Mais maintenant même ces petits montants sont de plus en plus souvent payés par carte/Twint par une quantité toujours plus importante de la population. Pour l'anecdote, lors de rares manifestations où le paiement électronique n'est pas mis en place (même avec Twint), il n'est pas rare de voir certains clients fouiller désespérément leur portemonnaie pour y trouver quelques pièces, et d'autres renoncer carrément à leur achat d'une simple bouteille d'eau ou d'une petite pâtisserie, faute de cash.

Les dangers du « tout électronique »

Outre les difficultés que cela peut engendrer pour certaines personnes, le paiement indirect est totalement dépendant du fonctionnement des réseaux électroniques. Une défaillance de ces derniers (on n'est jamais à l'abri d'une panne!) bloque ainsi toutes les transactions, sans moyen de remplacement. Et c'est aussi un risque de potentielle fraude puisque l'argent circule de manière totalement démonétisée et peut donc être plus facilement « détourné » sans que cela se voie.

Par ailleurs, l'électronique génère toujours un très grand nombre d'informations que l'utilisateur ne souhaite pas forcément

communiquer: combien il a payé, où, quand, etc. Il n'y a plus aucun anonymat dans ses dépenses, et si l'on craque pour une douceur en dehors d'un régime imposé, cela se voit! Même l'éventuel pourboire donné au serveur est enregistré.

Et pour certaines personnes il est plus facile de tenir un budget si elles payent cash que si elles payent par carte/Twint où l'argent est virtuel et peut paraître donc sans limites: un billet de Fr. 20.- ne permet pas de payer Fr. 21.- d'achats! Quant aux commerçants et vendeurs, s'ils n'ont presque plus d'argent en caisse susceptible d'être volé, ils doivent s'équiper de lecteurs de cartes/TWINT, et payer toutes les transactions électroniques sur leur marge.

Du troc à la monnaie, et de la monnaie à la carte

La diminution de l'utilisation du cash semble inexorable, malgré une récente tentative d'inscrire l'argent liquide dans la Constitution suisse. Une table ronde à ce sujet devrait se tenir au plan fédéral en cette fin d'année, mais elle ne pourra certainement pas renverser cette tendance mondiale. Une histoire de plusieurs millénaires d'usage de la monnaie (et plus tard des billets) prendra ainsi fin en quelques décennies.

■ Pierre Butty

PUBLICITÉ

Le billet de dix francs

Nous sommes dans le train. Un groupe de jeunes gens rentre d'une journée d'école et se prépare à sortir le soir. L'humeur est joyeuse et détendue. Ils font plaisir à voir et se réjouissent de passer la soirée ensemble.

Et c'est là que commence notre anecdote

- Est-ce que quelqu'un aurait l'utilité d'un billet de dix francs ?
- Pour quoi faire ?
- Ça fait trois mois qu'il traîne dans ma poche et que je n'ai pas l'occasion de l'utiliser.
- C'est vrai ça. Moi je n'ai pas besoin de liquide non plus. La carte me suffit amplement.
- Moi j'ai une voiture et parfois un peu de monnaie c'est utile pour se parquer. Mais un billet, je ne saurais vraiment pas quoi en faire.
- Personne n'en veut ?
- Si tu insistes, je veux bien te l'acheter. J'ai vu qu'à l'épicerie ils acceptent encore des billets.
- C'est gentil, merci. On fait comment ?
- Je te le paie par TWINT.
- Suis-je bête.

■ Propos recueillis par
Mica Arsenijevic

PUBLICITÉ

Par ici la monnaie !

« Chers voyageurs, offrez-vous une pause gourmande au wagon-restaurant qui se trouve au milieu de ce train ». L'annonce me surprend alors que je regarde défiler le paysage par un temps gris et pluvieux. Notre train circule avec du retard, mais d'autres ont été supprimés. Alors, pourquoi pas ? Plusieurs voyageurs ont déjà pris place au wagon-restaurant que j'évalue rempli à 80 %.

Un serveur enjoué, un brin facétieux, prend déjà les commandes. Un collègue le suit peu après et apporte



les plats et boissons. Il y a longtemps que je n'ai pas vu un service aussi efficace. Chic, les suppressions de train auront ainsi permis de doubler l'équipe de service de notre convoi. À l'approche de B le serveur distribue les tickets de caisse et s'approche des clients qui s'apprentent à s'acquitter de leur note au moyen de leur carte bancaire. « Cash only » annonce alors le serveur à chaque table. Ah ! le voilà qui continue à plaisanter ! Mais non, son regard s'assombrit ; il poursuit : « le système de paiement par carte est en panne et il n'est pas possible de payer autrement qu'en argent liquide ». Et c'est maintenant qu'il le dit, une fois les consommations prises ! Des voyageurs fébriles fouillent dans leurs poche, sac ou bagage à la recherche de pièces et billets. Sauvés ! voici des billets de 50, 100, même 200 francs qui apparaissent au milieu de pièces de monnaie. Ouf, pour cette fois pas d'incident. Il y a de l'argent liquide qui circule ! Le serveur aura reçu son dû et les clients auront pu sans remords s'accorder une pause gourmande.

■ Histoire récemment vécue
par Michel Guenot

La discrimination par les tarifs CFF

L'achat d'un billet de train devient de plus en plus discriminant à l'égard des personnes qui ne possèdent pas un écran numérique. L'annonce des CFF pour un *bon carte journalière duo* en est le parfait exemple. Alors que de nombreuses personnes âgées seront sûrement intéressées par l'offre récente pour un voyage en Suisse, accompagné de son conjoint ou d'une personne proche, il est quand même remarquable de constater que les CFF n'hésitent plus à afficher publiquement des tarifs différenciés, entre ceux qui procèdent à un achat en ligne et ceux qui préfèrent encore le contact humain et le service au guichet.

Le tarif pour une carte journalière 2^e classe en ligne coûte 85 francs, tandis que le tarif au guichet 99 francs, soit 14 francs de différence pour un même billet! Quant au tarif en 1^e classe, il affiche une différence de 23 francs! Qu'est-ce qui justifie donc une telle différence de prix? N'est-ce pas une inégalité d'accès au service des CFF, et en particulier une forme de discrimination à l'égard des personnes âgées? Il a toujours été dans la vocation des CFF de vendre des billets pour voyager! C'est même là sa vocation première. Pourquoi dès lors en faire payer le prix à ceux qui n'ont rien changé à l'habitude de se rendre tout naturellement dans un guichet CFF pour y acheter librement un billet et se rendre à destination pour visiter une ville ou une personne chère. Cette pratique qui remonte à la nuit des temps ne compte plus vraiment ou ne fait apparemment plus autorité pour la direction des CFF.

Une dégringolade systématique du service au guichet des CFF

La reconfiguration des accueils, la réduction du nombre de ces espaces de vente dans les gares, voire des horaires de guichet peu pratiques témoignent depuis une bonne dizaine d'années d'une tendance à la dématérialisation des services. Le standard actuel de référence des CFF n'est plus le guichet de la gare, mais

le guichet virtuel. Ce n'est plus le voyageur ordinaire qui compte, mais le voyageur hypothétique qui consulte son écran, que ce soit sur le quai, juste à côté du guichet, ou à l'autre bout du monde. Jusqu'à quand va durer cette dégringolade du service public de proximité? Le guichet fera-t-il encore partie du paysage des gares?

Avec l'augmentation du coût de la vie, le moment est particulièrement mal choisi, car il est déjà bien difficile pour des personnes à la retraite de joindre les deux bouts à la fin du mois. Que feront ces mêmes personnes lorsqu'elles devront investir dans du nouveau matériel informatique pour rester à jour et pouvoir voyager? Il n'est pas rare de constater que nos appareils doivent continuellement être mis à jour ou remplacés si nous voulons rester à la page. Dans ce cas, face à une population avec des revenus modestes, il est impératif de maintenir la gratuité des services au guichet, au risque autrement d'afficher clairement une volonté de discriminer les personnes modestes.

■ Patrick Ernst

BON CARTE JOURNALIÈRE DUO

Offre

Cette offre permet à deux personnes voyageant ensemble de circuler librement sur les lignes du rayon de validité de l'abonnement général pendant un jour même entier, jusqu'à 5 h du matin le lendemain. Une personne doit être en possession d'un abonnement demi-tarif. Lors de l'achat en ligne, une date de voyage fixe doit être choisie. La carte journalière Duo, disponible dans les points de vente des transports publics, doit être achetée le jour du voyage.

Achetez une carte journalière Duo du 24 octobre au 19 novembre 2023 sur cff.ch/cooperation ou à un point de vente des transports publics. Pour l'achat en ligne, le nom d'une seule personne doit être saisi. Pour l'achat au guichet, l'offre n'est valable que contre remise de ce bon.

Prix en ligne	1 ^{re} classe 126 fr. 2 ^e classe 85 fr.
Prix au guichet	1 ^{re} classe 149 fr. 2 ^e classe 99 fr.
En vente	24. 10. 2023 - 19. 11. 2023
Validité	24. 10. 2023 - 10. 12. 2023
N° d'article	150-41 (paiement au guichet)

 SBB CFF FFS

Une publicité bien discriminante des CFF

L'être humain, ou le robot ?

Aujourd'hui, tout est fait pour nous simplifier la vie. Du moins pourrait-on le croire. Un bon exemple, c'est de ne plus avoir besoin de passer à la caisse lorsqu'on fait ses achats quotidiens dans les magasins de grande distribution comme on les appelle, et qui sont quasiment dans une situation de monopole. Que de temps de gagné en passant directement par les machines à scanner, et il y a même une employée pour vous aider si vous êtes ignorant de quelque chose.

Et pour les activités qui font partie de la vie courante de tout un chacun, plus besoin de se rendre au guichet de la poste, de la gare ou encore à la banque, comme on l'a toujours fait jusqu'au 20^e siècle. Avec Internet et les « applications » qu'on y trouve, tout se fait tout seul. (Autrefois, on recevait des notes d'application qui mesuraient la peine qu'on se donnait à l'école.)

Eh bien moi, je passe par la caisse, toujours. Même s'il y a une file d'attente. Et heureusement, je ne suis pas le seul à le faire.

Et je passe au guichet chaque fois que c'est possible, à la poste, à la gare, à la banque.

La raison première de ce choix, c'est le maintien des emplois.

Maintenant, la vie moderne est faite de « restructurations ». Ce qui signifie d'abord qu'on licencie à tour de bras.

Et licencier, ça veut dire quoi pour le patron ? Gagner de l'argent, bien sûr. Money money, la valeur absolue de notre système économique. Mais tout aussi important est le fait de mettre les travailleurs dans un état de dépendance. Car on va pouvoir mettre la pression sur les salaires. Et cette dépendance va bien sûr s'étendre à la docilité de l'employé. Car si l'employé ne se plie pas suffisamment à la volonté de l'employeur, il sera le premier à faire les frais de cette situation, et ça, il ne le sait que trop.

Mais il y a un autre aspect au problème ! C'est que le client, au fur et à mesure de la diminution des emplois, des caisses et des guichets, le client donc ne va plus s'adresser

qu'à des machines. Et l'on sait assez combien le contact avec ses semblables est un facteur essentiel d'équilibre et de bonne santé.

Il convient ici de faire une nuance. J'ai personnellement la chance de vivre à la Vallée de Joux. Et là, les gens se connaissent. Être employé de magasin et de caisse est sans doute un métier un peu différent à la ville et encore plus dans les très grandes surfaces, où les contacts sont plus anonymes.

Mais tout de même, un robot ne remplacera jamais un être humain.

■ Bernard Walter

L'apprenti sorcier

On n'aura pas de peine à voir que cet article est en lien direct avec l'article sur les caisses et les guichets. Il en est en quelque sorte le prolongement.

Il y a deux cents ans, Goethe, icône de la littérature allemande a eu un pressentiment génial en écrivant son grand poème *Der Zauberlehrling*, en français L'Apprenti Sorcier.

C'est l'histoire de l'apprenti qui, profitant de l'absence du maître, dit le mot qui lui donne le plein pouvoir sur les souhaits qu'il peut avoir. Il a commandé aux balais magiques de chercher de l'eau à la rivière pour son bain. Mais oh malheur il a oublié le mot qui arrête le balai, et la maison commence à être inondée. Le sorcier revient, il agit et tout rentre dans l'ordre.

Aujourd'hui, la réalité a dépassé l'imaginaire. Et puis s'il y a chez Goethe un robot capable de tout, il y a quand même en face un sorcier qui le maîtrise, ce robot.

Moi qui suis un tout petit ignorant en la matière, je ne peux m'empêcher de m'effrayer quand j'entends tout d'un coup mon téléphone portable répéter les derniers mots que je viens de dire !

Et puis à la caisse ou au guichet, si je veux payer avec ma carte bancaire, je n'ai plus

besoin de taper mon code, c'est-à-dire la clé qui me donne l'accès à mon compte. Mais qui alors entre chez moi et se sert de mon argent? Inutile de dire que je paie toujours en tapant mon code, pour me donner l'illusion que je suis encore maître chez moi. Aujourd'hui, l'humanité a dépassé la phase « robot » en créant l'« Intelligence Artificielle »,

laquelle a été banalisée au point d'être simplement l'IA. Seulement, la différence, c'est que nous n'avons pas de sorcier pour la contrôler. Et cette IA, devenue aujourd'hui omniprésente, dans quel monde est-ce qu'elle nous mène, personne ne peut le dire?

■ Bernard Walter

Lettre de lecteur

Madame A. Pont à Lutry nous écrit pour annoncer la 42^e marche populaire du club des marcheurs de St-Christophe à Pully, **le dimanche 14 janvier 2024**. Elle souhaite faire savoir aux lecteurs du *Courrier de l'AVIVO* qu'il est proposé des parcours bien balisés entre 5 et 12 km.



VSL - FSLSP

Volkssport Verband Schweiz-Liechtenstein
Fédération Suisse-Liechtenstein des Sports Populaires
La Federazione Svizzera-Liechtenstein degli Sport Popolari
Code No: 400 249 74 24 RK



Organisation	Amis Marcheurs St-Christophe, Pully
Départ et arrivée	Foyer des Quatre-Vents, Ch. du Stand à Pully-Nord
Parcours	5 et 10 km bien balisés Parcours des 5 km – retour en voiture (chien pas admis)
Heure de départ	De 8h00 à 13h00
Fin du contrôle	17h00
Finance d'inscription	Fr. 3.00 timbre IVV
Inscription	Sur place au départ du parcours
Assurance	A la charge des participants. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident
Restauration	Au départ (chaude) et au contrôle
Renseignements	Roland Jordan, Liseron 9, 1009 Pully Tél. 079 214 29 26 Yvette Traub-Dutoit, Vogéaz 3, 1110 Morges Tél. 021 801 85 67 dès 20 heures
Généralités	La marche a lieu par n'importe quel temps. Responsabilité civile FSLSP

42^{ème} marche populaire internationale St-Christophe

Départ du foyer des Quatre-Vents à Pully Nord

Dimanche 14 janvier 2024

www.marche-st-christophe.ch
info@marche-st-christophe.ch

Pour rejoindre le départ de la marche, depuis la gare de Lausanne, prendre Le métro N° 2 Epalinges sortir Place de L'ours puis le bus n° 7 jusqu'au terminus de Pully Val-Vert ou le bus n° 1 jusqu'à Bel-Air, puis le n° 7 jusqu'au terminus de Val-Vert et suivre le balisage, ch. de Rennier, ch. du Stand

PUBLICITÉ

AVEC NOS SECTIONS

Section de la Vallée de Joux

L'AVIVO de La Vallée monte à l'alpage

Le 14 septembre dernier, la section AVIVO La Vallée avait rendez-vous au Chalet de la Breguettaz, au milieu d'une nature magnifique entre Romainmôtier et la Dent de Vaulion. Et ce ne sont pas moins de 41 Combiens qui sont montés à l'Alpage pour notre fondue traditionnelle.

« Tout ce monde, ça correspond à quelque chose ! », m'a dit spontanément une personne de mes amies proches.

Mais oui, un tel moment, c'est un moment de plaisir et d'amitié, un moment de partage entre tous, un moment d'oubli du monde, de ses incertitudes et de ses bizarreries aussi.

C'est le lieu de redire aussi notre privilège, par les temps qui courent, de vivre à la Vallée de Joux, à l'écart des villes, ces villes devenues passablement anonymes et engorgées de voitures.

Nous avons eu de la chance avec le temps aussi, le soleil et le ciel bleu.

Et, il faut le dire, l'accueil à la Breguettaz est parfait, avec un service où tout roule, tout s'enchaîne, pour aboutir à une excellente fondue.

Je crois pouvoir dire que nous avons été tous enchantés de cette jolie sortie.

Merci à notre excellent comité et merci à tous nos membres, nous qui tous faisons vivre l'AVIVO à la Vallée.

Je me permets d'ajouter une petite note plus générale. L'AVIVO est un lieu de rencontres et d'amitié. On ne saurait trop répéter ce que disent les services de santé concernant l'importance de la vie sociale, du partage avec ses proches, et du fait bien sûr de cultiver sa mobilité, bouger et marcher, « faire ce qui est possible », dit Alexandre Jollien. L'AVIVO est ouverte aussi aux un peu plus jeunes, y adhérer, ce n'est pas vieillir, c'est plutôt un acte de prévoyance, c'est contribuer à se protéger d'un isolement possible, et à son maintien plus longtemps bien vivant et en santé.

■ Bernard Walter, président

Programme de l'année 2024 pour la section de la Vallée

Assemblée générale	jeudi 8 février
Course de printemps	jeudi 23 mai
Fondue	jeudi 29 septembre
Sortie d'automne	jeudi 26 novembre



Une excellente fondue à la Breguettaz

Section de Renens et environs

Vallorbe, visite des musées du fer et du chemin de fer

Malgré une erreur de numéro de téléphone pour la réservation, quinze membres sont présents au départ du train pour Vallorbe. La preuve d'une volonté de fer à vouloir connaître coûte que coûte comment le fer se bat.

Pour mettre à profit la visite des deux musées du fer et du chemin de fer, le groupe se scinde en deux.

L'existence d'une exploitation du fer dans la région, sur un site de la Sarraz, remonte à 350 ans av. J.-C.

À Vallorbe, il faut attendre la fin du 13^e siècle pour que l'industrie du fer s'implante. Comme il est bien connu, la Suisse est riche en mines pauvres. C'est pour cette raison que, par manque de matière première, le dernier haut fourneau de Vallorbe s'éteint vers 1697. Peu importe. Le génie, la combativité voire même la pugnacité des Suisses incitent à acquérir la matière première à l'étranger et à y ajouter de la valeur en la transformant. C'est ainsi que les Vallorbiens multiplient les ateliers et usines, se convertissant en armuriers, cloutiers ou maréchaux. Avec le temps, le produit phare devient la lime, outil indispensable à



la mécanique et à l'horlogerie. Il l'est encore aujourd'hui, faisant de Vallorbe une référence en la matière.

L'exposition est animée par des bruits de martèlement. Ils annoncent l'activité d'un forgeron passionné et passionnant l'assistance. Il nous dévoile notamment les secrets de la fabrication des armes damasquinées, basée sur le savant mélange d'acier et de fer.

Un des principaux consommateurs de fer est... le chemin de fer! Lui n'est apparu à Vallorbe qu'en 1870. L'ouverture en 1875 de la liaison Pontarlier-Vallorbe via Les Hôpitaux Neufs offrait un lien direct entre Paris et Lausanne et un raccourci du trajet. En effet, auparavant et suite à l'inauguration du Franco-Suisse, l'itinéraire passait par Neuchâtel depuis 1862.

La gare de Vallorbe, en cul-de-sac, nécessitait un transfert entre les trains venant de Pontarlier et ceux partant pour Lausanne. En plus les voyageurs devaient évidemment passer leurs valises par la douane, raison pour laquelle la largeur actuelle des quais de Vallorbe fait encore rêver les usagers de la gare de Lausanne!

Le creusement du tunnel de 6 kilomètres sous le Mont d'Or en 1915 apporta un nouveau raccourci entre Frasne et Lausanne et permit aux voitures internationales de franchir plus rapidement la frontière.

Avec l'ouverture du tunnel du Simplon, la ligne vit l'arrivée de l'Orient-Express transitant entre

AVEC NOS SECTIONS

Paris et Constantinople (l'Istanbul turc). Ce train légendaire a vu son parcours se réduire comme peau de chagrin. En effet, l'essor de l'aviation conjugué avec les guerres dans les Balkans a vu le terminus de ce train s'établir à Belgrade puis Zagreb pour finir à Venise. Le fameux train a été supprimé en 1982.

Pour finir, les visiteurs posent des regards d'enfant sur les détails de la maquette de la gare de Vallorbe en 1908. Nous pouvons même choisir un train sur le grand circuit et donner l'ordre de départ en véritable chef de gare !

Pour chacun, chacune, cette journée a été l'occasion de compléter ses connaissances en ce métal si présent dans notre vie.

■ Ernest Boget

Balade au fil du Talent

Le mercredi 20 septembre, cinq femmes et quatre hommes ont répondu à l'appel. Notre guide Janine, remise sur pied, invite les marcheurs à entrer dans la petite église



d'Assens. Elle nous en fait un bref historique et rappelle son attribution alternée pour les cultes et les messes. S'ils avaient été au courant de la suite de la journée, les messieurs auraient allumé un cierge pour se protéger des mauvais esprits voire des mauvaises pensées !

En effet, le talent se découvre dès l'entrée de la forêt au-dessus du village sous la forme d'œuvres sculptées et polies dans la pierre, le bois et le métal ou de tableaux inspirés par la nature et s'exprime par une imagination débordante de divers artistes. Les pensées et les quolibets des marcheuses fusent devant ces objets verticaux aux formes inspirantes. Les messieurs fiers de leur masculinité ne sont pas en reste.

Une clairière au cœur du bois des Allemands, aménagée de longues et massives tables avec bancs, offre une belle occasion d'ouvrir son pique-nique. Autour de la table, l'ambiance se poursuit tout en couleurs : blanc, rosé et rouge. Les hommes ont effectivement sorti leurs trésors de leurs sacs, de précieux nectars qui continuent à émoustiller chacun et chacune.

L'estomac bien rempli, la petite troupe prend une allure plus reposée pour poursuivre sa balade. Le Talent lance quelques murmures pour attirer l'attention sur la manière dont il épouse les formes de ses rives et esquive les arbres. Un artiste a suspendu une paire de longues bottes rouges à une branche pour jeter un clin d'œil aux pêcheurs. En voici justement un, revêtu de ses cuissardes de camouflage. Il remonte le courant à la recherche de la prochaine pépite que sera sa proie frétilleante. Une balade tout en poésie, une visite de musée en plein air qui a charmé les participants.

■ Ernest Boget

Un groupe de joueurs de cartes part en commando dans l'ASD

Nos joueurs aiment participer aux matchs aux cartes et se confronter à des inconnus. Chaque année l'association ASD 1914 des chemins de fer Aigle-Sépey-Diablerets organise une



en 1^{re} et 2^e place les deux équipes de l'automotrice et en 1^{re} place celle du second wagon ! Bravo à l'AVIVO qui a fait parler d'elle ! Un après-midi sous le signe de la chance qui sera souligné par la trouvaille de Marie-Jo : une pièce de 5 cts sur la place de la gare !

■ Ernest Boget

Brisolée royale

C'est le 18 octobre que nous avons rendez-vous pour notre traditionnelle brisolée. Une petite pluie matinale avait humidifié l'air et le sol, mais heureusement les parapluies sont restés secs toute la journée !

10h40 : dernier départ presque à l'heure !

Un peu avant midi nous voilà arrivés à Fully, à la Cave de Mazembroz où nous sommes accueillis chaleureusement par la patronne

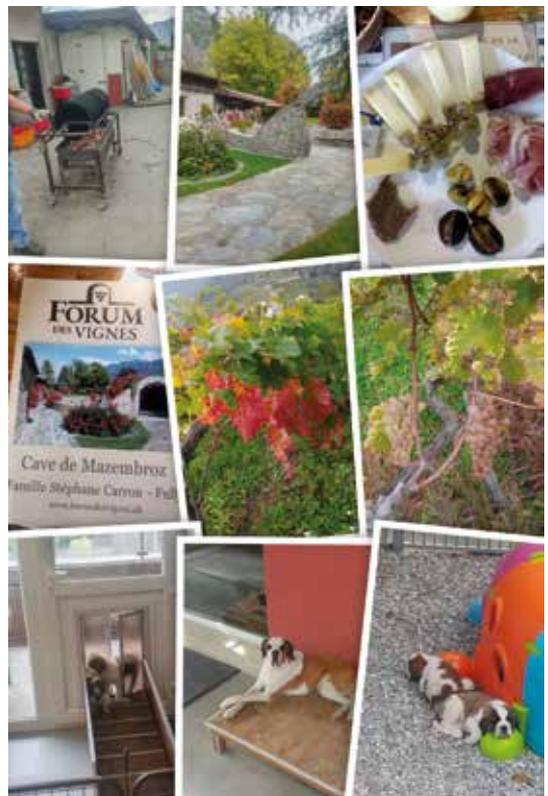
compétition qui se déroule dans un train historique cheminant entre les localités du Chablais et des Ormonts.

Ce samedi 7 octobre, 52 joueurs prennent le train pour en découper. Des bruits courent que le club de jass de Nestlé va participer en véritable professionnel. L'AVIVO Renens et ses environs a réuni 6 de ses membres pour l'occasion. Tous s'imaginent déjà devoir affronter des praticiens de première classe. Soulagement, ils ont renoncé et le wagon supplémentaire restera vide.

Au vu du nombre d'inscrits, les organisateurs ont prévu deux tournois, l'un dans l'automotrice et l'autre dans le deuxième wagon. Les joueurs de Renens se séparent pour faire de nouvelles connaissances et vivre plus d'émotions.

On mélange les cartes sur la tablette fixée entre les bancs de bois. Il faut bien les retenir, car les chocs au passage des aiguillages les font glisser d'un côté à l'autre du tapis. Le bruit strident émis par les essieux dans certaines courbes ne nous incite pas à parler. Une situation parfaite pour un jeu limpide et réglementé. Dans le wagon, l'équipe Pierre – Ernest s'affronte à un couple de la région prêt à se battre pour gagner la première partie. La chance sourit à l'AVIVO et le couple reçoit une raclée. Le couple suivant vit le même sort. Le bruit commence à courir que les équipes de Renens sont de redoutables combattants.

Les résultats en fin de journée ne contrediront pas ce sentiment. Ils conduiront à proclamer



AVEC NOS SECTIONS

pendant que son mari tourne énergiquement les marrons sur un feu de bois pour les griller. Une salle nous attend avec deux grandes rangées de tables. L'apéro nous est offert gracieusement, puis nous dégustons avec appétit la Brisolée royale que nous trouvons vraiment royale. Le tout, bien sûr, arrosé d'excellents vins du domaine.

Un petit peu d'air frais et nous voilà partis pour Martigny afin de visiter la fondation Barryland. Au premier étage, on nous décrit l'histoire des saint-bernard, depuis le célèbre Barry qui aurait sauvé plus de 40 personnes entre 1800 et 1812, jusqu'à nos jours. La vie des chiens de sauvetage est étroitement liée à celle des chanoines et de l'hospice du col du Grand-Saint-Bernard.

Au rez-de-chaussée, nous pouvons admirer quelques magnifiques chiens adultes. Ils posent même pour la photo ! Une portée de chiots tous plus attachants les uns que les autres jouent devant nos yeux attendris. Nous avons même failli repartir avec un petit comme mascotte mais heureusement nous y avons finalement renoncé ! En tout cas une bien belle journée !

■ Monique Rapin

Agenda des activités de la section de Renens et environs

Le lundi 4 décembre

Petite balade autour de Renens avec Gaby

Départ à 9h depuis la place de la Gare, Renens Sud.

Merci de vous annoncer trois jours avant la date de la sortie à Gabriel Borcard au 079 853 96 93 ou gabrielborcard@gmail.com.

Le mardi 5 décembre avec Maxime et le mardi 9 janvier avec Arthur. Thés dansants

Salle de spectacle de Renens à 14h. *Coût d'entrée, par personne : CHF 5.-.*

Mercredi 13 décembre. Sorties culturelles

Balade culturelle de 5 kilomètres à travers la magnifique ville d'Estavayer-le-Lac.

Au programme: découverte des enseignes, des portes et des crèches. Une surprise vous attendra dans l'esprit de Noël.

Départ du train voie 1 à 11h32. Janine vous rejoindra dans le train à Bussigny. Ne pas oublier votre billet de train Renens-Estavayer aller et retour et votre pique-nique.

En cas de pluie, la balade sera annulée.

Renseignements au : 079 523 27 00.

Mercredi 10 janvier 2024

« Tintin, l'aventure immersive »

Rendez-vous directement à 14h30, au Palais de Beaulieu, Av. Bergières 10, 1004 Lausanne. Prix de l'entrée: CHF 26.-. Inscription obligatoire au plus tard le 27.12.: Monique au 076 615 02 63 ou monique.rapin@gmail.com.

Section de Morges et environs

Sortie à Chambéry

Mercredi 6 septembre, nous partons pour Chambéry par un temps absolument radieux. 29 membres participent à la sortie. À 9 heures, arrêt pour le café croissant aux alentours d'Annecy.

Puis nous poursuivons notre route pour Chambéry, avec une visite du château des Ducs de Savoie, accompagnés de guides très motivées pour nous raconter l'histoire du château. Il s'agit d'un ancien château fort





du XI^e siècle qui se dresse sur la commune française de Chambéry dans le département de la Savoie, en région Auvergne-Rhône-Alpes, tout en ayant conservé depuis cette date sa vocation administrative. La Chapelle du château abrita de 1502 à 1578, le Saint-Suaire. Dans son clocher est installé actuellement un grand carillon dit, de Saint-François de Sales, composé de septante cloches, œuvres de la fonderie Paccard à Sevrier.



Le château abrite aujourd'hui les services de la préfecture de la Savoie, du conseil départemental et de l'Académie. Enfin vers midi, nous dégustons un excellent repas en face du château sur une terrasse ombragée. Puis nous allons faire une balade dans les rues piétonnes, avant de reprendre la route.

■ Pierrette Spack

Traditionnelle brisolée au Relais de la Sarvaz
Mercredi 11 octobre à 9 heures, une fois de plus en cette période particulièrement ensoleillée d'automne, nous partons pour notre traditionnelle brisolée au Relais de la Sarvaz à Saillon.



44 membres participent à cette traditionnelle sortie. Après un repas fort succulent et généreux avec tous les produits du terroir valaisan, nous terminons la journée par une petite balade dans le camping pour nous dégourdir les jambes, avant de reprendre le bus pour Morges.



Très belle journée. Bonne ambiance.

■ Pierrette Spack

Section Orbe et environs

Traditionnelle soupe aux pois de l'AVIVO au Casino

Un plaisir sans cesse renouvelé à l'occasion de cette rencontre annuelle qu'est la soupe aux pois organisée par la section AVIVO Orbe et environs.



Un Casino animé, une salle bourdonnante, où chacune et chacun cherche une place de convenance, au passage on se congratule, on papote quelques instants, puis on trouve le siège qui convient, jouxtant fréquemment des voisins de table de connaissance.

Une mise en place bien garnie pour cette journée conviviale, une dose de bonne humeur et l'opportunité de se rencontrer.

L'aubaine de se remplir la bedaine sans retenue, de mettre de côté les contraintes quotidiennes pour un agréable moment d'amitié.



Plus de 120 membres sont venus favoriser les papilles gustatives, qui ne sont pas en reste avec la soupe aux pois concoctée par Gilbert Locher et son staff averti. Soupe accompagnée d'un jambon à l'os, gratin.



Des participants-es qui ont applaudi les membres bénévoles concernés par l'ouvrage fourni à la réussite de cette magnifique journée. Se sont exprimés Pierre-Alain Hofmann président de section, ainsi que Béatrice Métraux, présidente de l'AVIVO Vaud.



Une fois les estomacs satisfaits, place à la partie récréative avec un jeu de loto interne qui permet de terminer cette journée divertissante dans une ambiance sympathique et chaleureuse.

■ Alain Michaud

Journée chocolatée pour la section AVIVO Orbe et environs

Après la prise en charge traditionnelle d'une cinquantaine de participants-es, à Montcherand, Agiez, Orbe et Chavornay, en route, par un soleil radieux en direction du Jura bernois.



Entre contreforts du Jura, vignobles et lac de Neuchâtel, notre petit groupe se laisse véhiculer par monts et par vaux, en direction de St-Imier jusqu'à Courtelary, fief du chocolatier Camille Bloch.



Dès notre arrivée, une pause-café-croissant bien appréciée et méritée. Puis, découverte du musée, site d'attractions, de dégustations alléchantes des produits phares que sont Ragusa et Torino. Un parcours interactif et didactique qui a mis les visiteurs sous le charme. Après cette sympathique visite, déplacement aux Breuleux à l'hôtel-restaurant de La Balance.



Occasion de réjouir les papilles gustatives, dans un cadre convivial et accueillant avec un service rapide et fort sympathique. Une fois les estomacs satisfaits, reprise du car



en direction de la Vue-des-Alpes pour une agréable collation apéritive offerte par notre voyageur, le temps également d'admirer une vue imprenable.

Comme toutes bonnes choses ont une fin, retour du côté de la plaine de l'Orbe avec plein de bons souvenirs de cette belle sortie d'automne.

■ Alain Michaud

Agenda des activités de la section d'Orbe
Mercredi 6 décembre: Repas de Noël de la section d'Orbe et environs.

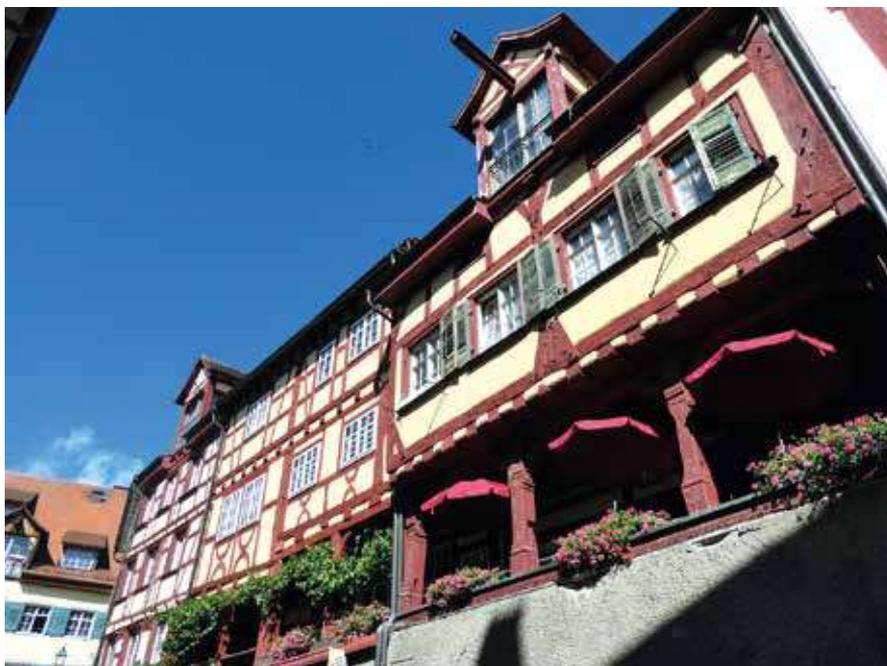
Sur la rive allemande du « Bodensee »

Initialement, nous avions prévu un séjour d'une semaine sur les deux rives, suisse et allemande, du *Bodensee*. Et certes, nous avons visité Saint-Gall, sa somptueuse bibliothèque connue dans le monde entier et sa cathédrale baroque. Là, émouvante cérémonie œcuménique à l'occasion du 1^{er} août, avec présence d'un prêtre catholique, d'un pasteur et du rabbin de la ville. Acte de contrition face au passé? Rappelons que le commandant de la police cantonale de Saint-Gall, Paul Grüninger, avait été ignominieusement chassé de son poste pour avoir fourni des autorisations de séjour en Suisse à des centaines (ou milliers?) de réfugiés juifs pendant la Seconde Guerre mondiale. Puis nous avons passé par Arenenberg, la belle villa de la reine Hortense et de son fils Louis-Napoléon, le futur Napoléon III (la famille Bonaparte étant interdite de séjour en France après la Restauration de 1815). La visite de la

Chartreuse d'Ittigen, devenu centre culturel et à vocation sociale, vaut aussi la peine. Cependant, une chose nous a gênés: le peu d'amabilité déployée dans les cafés-restaurants en Suisse orientale, où les prix pratiqués sont souvent exagérés et dissuasifs. Si notre tourisme helvétique veut continuer à accueillir la clientèle étrangère, et même nos concitoyens dont le pouvoir d'achat est en baisse, ses responsables feraient bien d'y prêter attention!

L'enchantement de la rive allemande

Nous décidons donc de passer sur la rive allemande. Des ferries qui se succèdent toutes les dix minutes nous mènent de Constance (enclave en territoire suisse) à la petite ville de Meersburg. Et là, c'est l'enchantement immédiat. Non seulement les prix ont chuté d'un tiers ou de moitié, mais les touristes sont avenants, décontractés et le personnel de



Maisons à colombages à Meersburg

Le village
sur pilotis
d'Unteruhldingen



restauration accueillant et gentil. Surtout, cette ville médiévale et Renaissance offre un superbe ensemble de maisons à colombages, ainsi qu'un château ancien, à la présentation vivante, qui plaît autant aux adultes qu'aux enfants. Le joutant, le nouveau château ou palais (*Neue Burg*) du prince-évêque, dont le luxe invite à penser que le premier terme l'emportait sur le second...

On y trouvera aussi un modeste mais intéressant musée dédié à Graf von Zeppelin (né à Constance), à une époque où l'on croyait surtout aux véhicules aériens plus légers que l'air, construits dans d'immenses halles à Friedrichshafen tout proche. Cela jusqu'à la catastrophe du *Hindenburg* en 1937, dont le gaz composé d'hydrogène et d'hélium explosa en un instant et fit de nombreux morts, marquant ainsi la fin des majestueux zeppelins, au profit de l'avion. Sur les terrasses et dans les caves de la cité, on ne manquera pas de déguster, outre des bières locales toujours excellentes, les fameux vins du Bade-Württemberg

(Müller-Thurgau, Grau Burgunder, Riesling ou muscats). Meersburg offre aussi un point de départ idéal pour de nombreuses excursions à pied, à vélo ou sur l'eau. La navigation sur le lac de Constance est incessante, avec ses bateaux portant pavillon allemand, suisse et même autrichien, vu la situation de Bregenz à son extrémité. Soyons franc! le *Bodensee*, entouré de simples collines, n'a de loin pas la majesté de notre Léman ceint de montagnes. En revanche, vu les vents incessants, il est infiniment plus favorable à la navigation à voile. Nous avons même assisté à une mini-tempête digne d'un océan, avec grosses vagues et l'eau giclant les promeneurs sur le quai, pour leur grand bonheur.

Ne pas manquer, à Unteruhldingen, à quelques kilomètres de Meersburg, et surtout avec des enfants, la reconstitution d'un village « lacustre » sur pilotis. Réalisée en 1938-1940, elle est certes un peu fantaisiste, car on sait bien aujourd'hui que ces populations de l'âge du bronze vivaient en fait sur les rives. Le site

est néanmoins remarquablement présenté, de manière très didactique et assez ludique, avec quantité d'objets, de mannequins montrés en pleine activité. De quoi vraiment donner aux jeunes comme aux aînés le goût de l'Histoire ! En bateau aussi, on accède à l'île de Mainau, réputée pour ses nombreuses essences d'arbres et espèces de fleurs, qui offrent un spectacle subtropical.

Visite un peu décevante pour nous cependant, vu la sécheresse qui a sévi en 2023. On peut aussi prendre le bac pour Constance, qui offre un joli centre historique animé. La visite de la ville nous rappellera le concile qui se tint dans cette ville de 1415 à 1418, avec trois papes concurrents, ce qui témoignait aussi de la déliquescence de l'Église catholique romaine. Celle-ci provoqua la pieuse colère de pré-réformateurs, dont le curé pragois Jan Hus qui, malgré un sauf-conduit lui garantissant l'immunité, fut brûlé vif à Constance comme hérétique. Ses disciples, les « hussites » forment d'ailleurs aujourd'hui encore la minorité protestante dans la République tchèque. Une grande statue a été érigée en l'honneur du martyr sur la Grande Place de la Vieille Ville de Prague.

Et si l'on pénètre un peu à l'intérieur des terres, tout près de Meersburg, on visitera à Salem la grande abbaye, l'église abbatiale, la belle bibliothèque et le palais de l'abbé. Sur le plan historico-religieux, il est intéressant de constater que, suite à la Contre-Réforme catholique issue du concile de Trente et pour lutter contre les idées de Luther et Calvin, on « ceintura » par un ensemble de prestigieux monuments ecclésiastiques les cantons suisses, dont plusieurs avaient passé à la Réformation. On trouve donc en Allemagne du Sud et en Autriche, mais aussi en Suisse orientale, des chefs-d'œuvre des styles baroque et rococo : ceux-ci se caractérisent par leur caractère théâtral, l'usage abondant du marbre, de l'or et du stuc, et par la présence d'innombrables Vierge Marie et Saints en pâmoison, surmontés d'angelots, tout cela dans une surabondance de

lignes courbes. Des églises qui semblent être des décors d'opéras.

On le voit, tant sur le plan d'une chère abondante, où dominent particulièrement les poissons du lac (féras, sandres, truites et autres), et les vins délectables, que sur celui d'une riche culture religieuse et profane, je ne peux que conseiller de passer quelques jours sur la rive allemande du *Bodensee*, de surcroît si hospitalière.

■ Pierre Jeanneret

PUBLICITÉ

L'esclavage en Martinique ¹

Lors d'un article précédent, la culture de la canne à sucre et sa transformation en rhum ont été évoquées. Mais on ne peut parler de canne à sucre sans parler d'esclavage. D'où la visite de la Savane des esclaves.

« Au point du jour trois coups de fouet sont le signal qui appelle les esclaves à l'ouvrage. Chacun se rend avec son outil dans les plantations où il travaille presque nu, sous un soleil de plomb... À la moindre négligence, on les attache par les pieds et par les mains, sur une échelle; le commandeur, armé d'un fouet, leur donne sur leur derrière nu cinquante, cent ou jusqu'à deux cents coups. Chaque coup enlève une portion de la peau. Ensuite on détache le misérable tout sanglant; on lui met au cou un collier de fer à trois pointes, et on le ramène au travail. Puis, comme si cela ne suffisait pas de l'avoir blessé et humilié de la sorte, après le supplice, on versait « sur son dos déchiré », dans les plaies béantes du supplicé du jus de citron, de l'eau salée, du poivre, du piment, du vinaigre ou des cendres pour dit-on vite cicatriser et prévenir la gangrène, mais surtout



pour le remettre d'appoint en peu de temps, afin d'éviter au maître d'en perdre l'usage. » Il existait plusieurs façons de fouetter un esclave:

Les quatre piquets: la victime était attachée par terre à quatre pieux qui l'écartelaient;

L'échelle: le malheureux était fouetté sur une échelle;

Le hamac: suspension par les quatre membres.

La brimbale: l'infortuné était pendu par les mains.

Les colons utilisaient la violence pour accélérer le travail, pour corriger la moindre négligence, pour punir et servir d'exemple, en inculquant la peur et la soumission, pour éviter le marronage (fuite) et les révoltes. Les punitions allaient jusqu'à l'extrême cruauté, voire au meurtre et étaient constamment tolérées par le système.

Le marquage au fer rouge était pratiqué à l'arrivée des bateaux, à chaque changement de maître ou en cas de marronage.

La muselière servait à punir l'esclave surpris en train de manger une canne à sucre dans un champ.

Les mutilations: lorsqu'un esclave était repris après s'être échappé, on lui coupait parfois le pied ou le jarret, les oreilles ou les seins pour les femmes.

À certains esclaves évadés et repris, on leur mettait **le carcan**, collier de fer à trois ou quatre bras pour les ralentir en cas de nouvelle fuite dans la forêt ou la mangrove.

La liste des punitions est encore longue: **les fers** aux pieds ou aux mains, **la pendaison** par la tête, les pieds ou le tronc... mais **le fouet** est l'expression du travail aux Antilles et le symbole des colonies. Il marque l'heure du réveil, l'heure de la prière, du commencement du travail et de sa fin et l'heure du repos et, cela va de soi, il est utilisé lors de la punition. Enfin, les esclaves ne sont pas libres de circuler à leur guise et sont tenus de présenter un billet de leur maître à la demande lors de leurs déplacements, afin d'éviter le marronage.

L'espérance de vie moyenne des esclaves aux Antilles se situe entre 25 et 35 ans, du fait du surmenage, de la sous-alimentation permanente, du manque de soins et d'hygiène qui sont à l'origine de très nombreuses maladies.

Pour résister à cette condition, pour se défendre et exprimer sa révolte, l'esclave ne se contentait pas de pratiquer l'ironie à l'égard du maître; il le volait, sabotait son matériel, et il mettait aussi le feu à sa maison, empoisonnait son bétail ou l'empoisonnait lui-même.

Les colons ont vécu dans la terreur de ces empoisonnements et les châtiments infligés ont été d'une effroyable barbarie.

Dans les plantations, la rue case-nègres était le nom donné à l'emplacement des cases d'esclaves qui travaillaient dans les champs. Ils logeaient dans des cases en bois faites de torchis et couvertes d'un toit en paille de canne. Elles n'étaient pas grandes pour une famille avec quatre ou cinq enfants. Il y avait deux pièces, la chambre des parents et l'office. Les enfants dormaient à même le sol sur des paillasses. Quelques calebasses servaient de plats, mais ils n'avaient que peu d'objets personnels. Les cases ne servaient que pour dormir. En effet, la cuisine se trouvait à l'extérieur.

Les cases étaient alignées, car ainsi on pouvait mieux les surveiller et y tenir la discipline.



L'affranchissement est une procédure juridique qui rend la liberté à l'esclave par son propriétaire. Il s'effectue en deux étapes: l'acte personnel du maître et l'affranchissement légal. Ce dernier a lieu très rarement, car très cher. Ainsi, ces affranchis sont libres, mais considérés comme des esclaves.

Être libre signifie pour l'ancien esclave: avoir un nom et un prénom, circuler librement, habiter où il veut, choisir son travail, ne plus craindre d'être séparé de son conjoint et de ses enfants, croire à son ou ses dieux librement, cultiver son jardin, se soigner avec ses plantes, posséder des biens, s'instruire, être citoyen français, pouvoir porter plainte au tribunal, envoyer ses enfants à l'école.

À noter que, malgré la Révolution française et ses idéaux, l'abolition de l'esclavage en Martinique n'a eu lieu que le 22 mai 1848.

■ Christian Rapin

¹ Les informations sont tirées des panneaux de l'exposition que l'on peut lire tout au long de la visite de la Savane des esclaves.



Violaine Bérot
Comme des bêtes

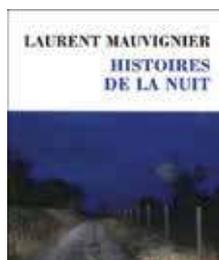
Ed. Buchet-
Chastel, 2021,
148 pages.

Un coin perdu et au pied des rochers où se trouve une grotte, une maison isolée avec Mariette et son fils mutique, très grand depuis l'enfance, immense et surnommé l'Ours par les villageois. Et puis, au fil des témoignages apparaît une petite fille qu'on a aperçue nue, dont même Mariette ignorait l'existence et qui vit auprès de l'Ours, en symbiose avec les animaux, cachée dans la grotte aux fées. Inutile d'en dire davantage. Dans ce court récit chacune des personnes interrogées donne son point de vue, sa perception de la situation, sa compréhension de la mystérieuse présence de cette enfant. Les témoins sont des gens simples qui s'expriment avec leurs mots dans une syntaxe parfois hachée chez les uns, plus aisée chez d'autres. L'usage d'un langage oral donne force à ce texte. Tous parlent en faveur de ce grand muet, incapable de faire du mal à une mouche, au contraire, faisant du bien aux animaux. Tant Luc qui court dans les alpages qu'Albert qui fait estiver son bétail là-haut, que le facteur ou leur premier voisin, tous témoignent de la peur de l'Ours face aux humains et de son empathie avec les bêtes et cette petite fille étrange.

Cette série de témoignages est scandée par de très beaux textes poétiques qui laissent le chant des fées s'exprimer. On ne croit plus guère aux fées et pourtant elles détiennent une vérité ancestrale, profondément humaine et féminine. Il faut découvrir l'œuvre de Violaine Bérot qui a une formation d'ingénieure en informatique.

Après avoir pratiqué le métier plusieurs années, elle a tout quitté pour devenir éleveuse de chèvres dans les Pyrénées. Elle publie en 1994 *Jehanne* puis en 1996 *Leo et Lola*. *Tout pour Titou* en 1999, *Notre Père qui êtes odieux* en 2000. *Pas moins que lui* en 2013, *Des mots jamais dits* en 2015, *Nue, sous la lune* en 2017, *Tombée des nues* en 2018. Et *Nuits de noce* en 2023.

■ Jean-Daniel Murith



Laurent Mauvignier
Histoires de la nuit

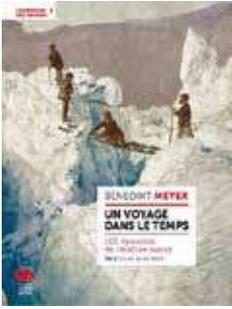
Minuit double,
2020/2022,
605 pages.

Les récits qui mettent en scène la nuit rappellent aux enfants la peur, celle de l'obscurité, car nous sommes des animaux diurnes, et celle de ces fantômes et autres créatures inquiétantes qui dans notre imaginaire peuplent le monde nocturne. Ainsi Ida, fille de Marion et Patrick Bergogne, écoute les histoires racontées par sa mère, en tremblant dans ce hameau perdu de trois maisons au fond de la campagne. Dans la maison voisine habite Christine (Tatie) une artiste peintre qui a quitté le monde agité de la capitale pour vivre avec son chien Radjah dans ce coin perdu. Elle reçoit avec bonheur Ida et son papa, véritable saint-bernard toujours prêt à rendre service. Elle a moins confiance en Marion dont elle n'arrive pas à cerner le caractère. Il y a des secrets dans chaque vie et quand remonte tout le refoulé, quand les histoires qu'on voudrait oublier ou fuir vous arrivent au visage, la nuit peut devenir tragique. Laurent Mauvignier fait diaboliquement durer le suspense en phrases sinueuses qui s'allongent en donnant voix aux différents personnages,

à leurs pensées, leurs sensations, ce qu'ils auraient pu dire ou auraient dû dire lors de cette fête anniversaire des quarante ans de Marion. Ce récit cauchemardesque est mené de main de maître par le narrateur qui crée une tension digne des meilleures histoires de nuit... pour adultes.

Le lecteur est pris dans les lacis de ces phrases envoûtantes et ne lâche plus le roman au long de ses quarante-six chapitres qu'il enchaîne avec avidité.

■ Jean-Daniel Murith



Benedikt Meyer
100 épisodes de
l'histoire suisse, ill.
 Neuchâtel, Éditions
 Livreo-Alphil, 2023, 3
 vol. contenus dans un
 coffret.

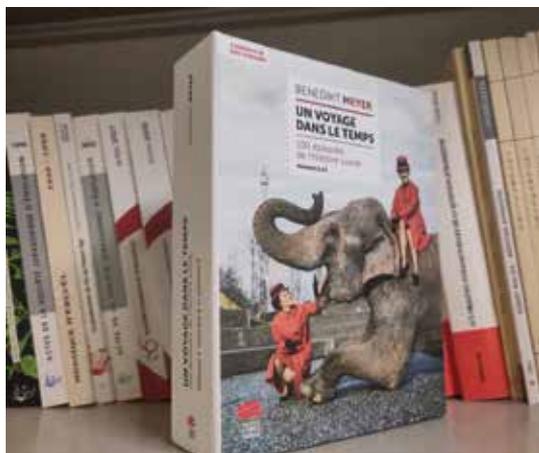
Disons-le d'emblée: cet ouvrage ne s'adresse pas aux historiens chevronnés. Il vise un très large public. Et bien sûr, on pourra juger le traitement de chacun des épisodes relatés, tenant en deux ou trois pages, superficiel. L'auteur possède cependant un remarquable sens de la synthèse, il sait aller à l'essentiel, et de manière vivante. Les trois volumes suivent une démarche chronologique. Mais les lectrices et lecteurs peuvent fort bien passer d'un texte à l'autre, même en remontant le temps, selon leurs intérêts propres. Quant à la très riche iconographie, elle contribue largement à notre plaisir. Certes, les sujets contemporains « qui fâchent », comme l'attitude de la Suisse pendant l'ère nazie et la Seconde Guerre mondiale, sont soigneusement évités, à l'exception d'un émouvant témoignage sur Maurice Bavaud, guillotiné à Berlin en 1941 pour avoir tenté d'assassiner Hitler.

Tous les domaines, allant de la Préhistoire au XXI^e siècle, sont abordés. Celui des progrès scientifiques et techniques, avec par exemple le passage du bronze au fer, un excellent

chapitre sur la sandale romaine qui a permis les conquêtes, les découvertes d'Einstein, le premier remonte-pente à Davos en 1934, ou encore la vogue du vélomoteur dans les années soixante. L'histoire sociale est aussi bien présente. Qu'il s'agisse des famines jusqu'au début du XIX^e siècle, ou de l'incendie de la fabrique d'Uster par les tisserands à domicile, privés de leur gain et poussés au désespoir. Cela s'est passé en 1830. Les sujets sont tantôt graves, comme la drogue au Platzspitz puis au Letten à Zurich, tantôt plus légers, ainsi l'invention commerciale de la cuisinière Betty Bossy, ou le port du bikini par Ursula Andress dans James Bond 007.

Quant aux questions religieuses, elles sont aussi abordées. Mentionnons les bûchers de « sorcières », l'arrivée des huguenots français après la Révocation de l'Édit de Nantes par Louis XIV en 1685, et la guerre du Sonderbund en 1847, dont Benedikt Meyer rappelle avec raison qu'elle fut aussi un conflit économique et politique entre cantons industriels et progressistes d'un côté, et régions rurales et conservatrices de l'autre. La déclaration du général Dufour aux troupes fédérales, les invitant à la clémence, est reproduite dans le livre. Un exemple dans nos temps actuels, où l'on voit se multiplier dans le monde les crimes de guerre.

Sur le plan de l'histoire politique, bien sûr très présente dans l'ouvrage, on verra avec plaisir que l'auteur, souvent avec un brin d'ironie, pourfend un certain nombre de mythes nationaux. Non ! la Suisse que nous connaissons n'est pas née en 1291 par le serment du Grütli, date reprise lorsqu'au XIX^e siècle elle eut besoin de légendes nationales rassembleuses, mais avec la Constitution de 1848. Autre mythe depuis longtemps balayé par les connaissances historiques, celui des Lacustres, qui en fait vivaient sur les rives, et non isolés dans l'eau, comme le voudraient les partisans actuels d'une Suisse repliée sur elle-même et à l'écart du monde. Quant à la neutralité suisse, ce ne fut nullement un choix: elle nous fut imposée à la chute de Napoléon en 1815 par les Puissances européennes.



On dira que nombre de ces épisodes sont bien connus... et pourtant. D'autres le sont sans doute moins, tels les ravages de la peste

PUBLICITÉ

meurtrière au XIV^e siècle, les découvertes en mathématique du génial Bâlois Leonhard Euler au XVIII^e, ou la destinée de l'homme d'affaires zurichois Alfred Escher, qui fut à l'origine du tunnel du Saint-Gothard, inauguré en 1882, hélas au prix de nombreux accidents de travail. Que les femmes se rassurent ! Elles ne sont pas les « oubliées de l'Histoire ». On en trouve de nombreuses dans ces trois volumes, qu'il s'agisse de la (mythique) reine Berthe, de Johanna Spyri, l'écrivaine qui a rendu Heidi célèbre dans le monde entier et qui fait accourir les touristes japonais en Suisse, de l'aventurière Ella Maillart ou encore d'Iris von Roten. Cette dernière publia en 1958 un brûlot féministe qui attira sur elle une incroyable haine.

Bref, que voilà une jolie idée de cadeau de Noël à l'attention de celles et ceux qui voudraient en savoir plus sur notre histoire sous toutes ses facettes !

■ Pierre Jeanneret



**Documentaire de
Yamilé et Mica
Arsenijevic
*Un chardonneret
sur nos lèvres.
L'EMS, un lieu
de vie***

Une vieillesse magnifiée par l'image

Le documentaire *Un chardonneret sur nos lèvres* nous offre une plongée émouvante dans l'intimité de la vie des résidents d'un EMS de la région lausannoise. Le film commence par un échange décisif de messages qui se succèdent à l'écran. De l'avis du médecin, un placement en EMS est conseillé, car le risque c'est que la personne fasse une chute ou se mette en danger à cause d'un début de démence... Mais on répond que dans ce cas, elle ne reviendra pas à la maison!!! Le cadre du film est posé avec le dilemme de savoir si un placement en institution est vraiment nécessaire, ou s'il n'y a pas une solution alternative. L'image suivante nous montre l'intérieur d'une maison familiale avec des affaires pêle-mêle posées au sol, un immense fourbi suite à un départ précipité d'un parent placé dans une institution spécialisée.

Deux moments charnières annoncent l'épreuve à venir. L'arrivée à l'EMS se fait la nuit et l'on voit derrière une grande fenêtre éclairée de l'institution une silhouette qui tente d'y voir quelque chose. Ce choix permet aux réalisateurs de poser le cadre et de nous emporter au cœur de l'ambiguïté de la maladie d'Alzheimer et des troubles de la mémoire. Le choix esthétique des images montre sans cesse à travers le reflet en miroir de personnes sur les grandes baies vitrées de l'institution ce dédoublement de la personnalité des résidents, entre un corps en

chair et en os bien vivant et une perception subjective du monde incapable de mesurer la réalité des choses. La caméra fait ainsi sans cesse des pas de côté pour rendre compte avec beaucoup de pudeur de la difficulté de vivre dans une institution dédiée à la psychiatrie de l'âge avancé.

Le documentaire, à travers le travail du personnel soignant bien présent à l'image, rend compte en permanence d'une approche humaniste des soins, laquelle doit prévaloir sur une médicalisation à outrance. Aux yeux de la direction et de l'équipe soignante, il n'y a pas de hiérarchie entre les différents corps de métier et tout le monde doit se sentir concerné par l'accompagnement des personnes âgées. De la cuisinière au directeur, en passant par le concierge et l'infirmière, tout le monde se parle dans une atmosphère chaleureuse et sereine. Ainsi, en plus d'être un cheminement dans l'émotion des réminiscences désordonnées de la mémoire, ce documentaire est un témoignage très touchant de la gravité de la vieillesse et de l'importance de lui accorder jusqu'au dernier souffle de vie une forme de convivialité et de dignité. Ce film est à voir. C'est un récit magnifique de la fin de vie, qui plus est dans un établissement médico-social qui fait un travail d'accompagnement vraiment admirable. Un véritable exemple. Il en reste à la fin du film, l'impression d'une plongée dans un moment sacré de la vie dont l'unité qui en ressort ressemble beaucoup à une peinture de la renaissance.

■ Patrick Ernst

Production : Fondation Donatella Mauri à Romanel-sur-Lausanne. Durée : 82 minutes.

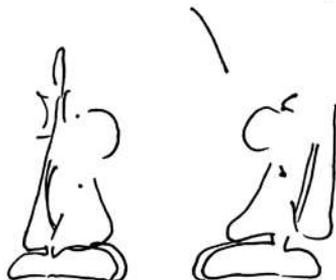
Le documentaire peut se commander à Fondation Donatella Mauri, Chemin du Brit 2, 1032 Romanel-sur-Lausanne, ou à l'adresse administration@donatellamauri.ch; voire par téléphone au 021 641 07 00. Pour une projection sur grand écran destinée aux sections de l'AVIVO Vaud, contactez par courriel : administrateur@courrier-avivo.ch; ou par téléphone 024 453 17 37.

« ALLO LA TERRE »

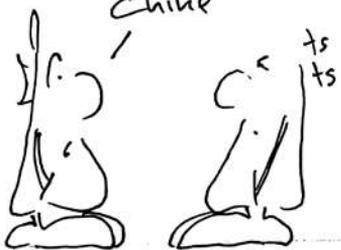
les pales des éoliennes
en fibre de verre, elles
viennent de Chine



Y'a pas que les pales,
le collier du chien, aussi



et les panneaux
solaires, aussi, de
Chine



et le stylo qui nous
dessine: de Chine



vous m'en
direz tant...

et les jouets les balles de
ping-pong les réacteurs nucléaires
les appareils optiques, les routeurs
wifi lettre



Chine Chine
Chine Chine
Chine Chine
Chine
Chine

Et où on entasse les
déchets



En
Afrique,
bien sûr...

Bon, alors moi
c'est décidé...



je déménage
en Chine



POÉSIE

La pauvreté

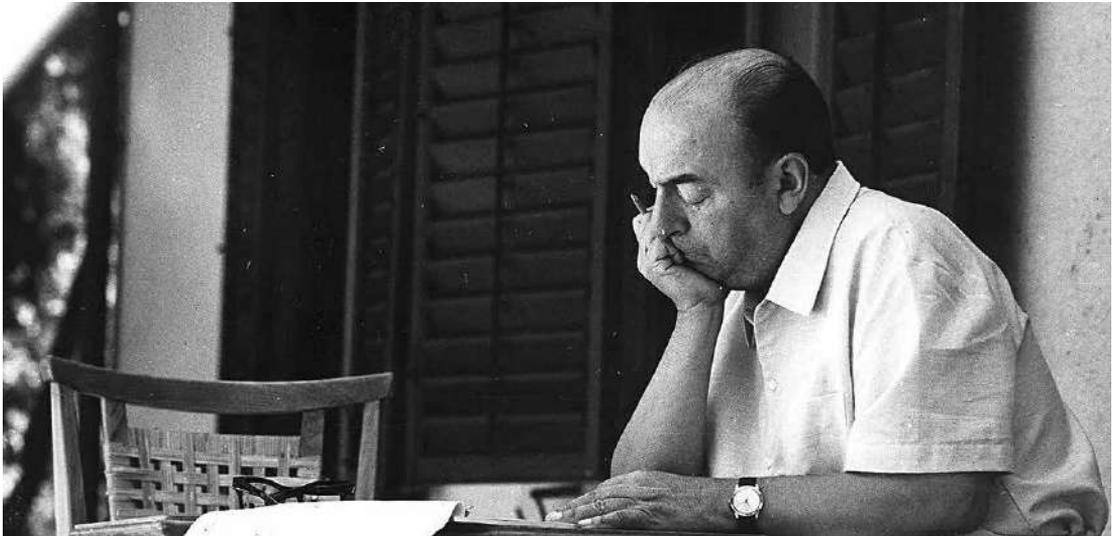
Pablo Neruda (1904-1973)

La poésie de Pablo Neruda est généreuse, éblouissante et passionnée. Elle est militante également par le poids qu'elle accorde à la révolte, à la fraternité et à l'amour partagé comme ultime refuge. Pour Pablo Neruda les mots sont des appuis importants, car ils nous protègent dans les moments difficiles, tout comme ils nous font avancer malgré les vicissitudes de la vie. Les mots sont aussi le témoin du pouvoir subversif de la poésie.

Né au Chili en 1904 et d'origine modeste, il passe son enfance en Araucanie, sur cette longue terre du Chili de 4500 km de long sur seulement 300 km de large. Du désert de l'Atacama au Nord, aux glaciers de Patagonie au Sud, le pays s'étend à travers une grande diversité de paysage. Pourtant, le pays, aux ressources minières inestimables, a connu les heures sombres de la dictature militaire du Général Augusto Pinochet, il y a exactement 50 ans et dont nous venons juste de commémorer le coup d'État militaire qui contraint Salvador Allende (1908-1973) au suicide, emprisonné avec ses camarades dans le palais de la Moneda, bombardé par l'aviation de l'armée putschiste le 11 septembre 1973.

Le lendemain, alors que Pinochet s'installe au bureau d'Allende, la police militaire entre dans le domicile de Pablo Neruda à Santiago et met tout à sac, saccage et brûle des documents et des livres dans un mélange de plaisir et d'ordre. Dix jours plus tard, Neruda meurt dans des circonstances restées très controversées encore aujourd'hui. La fin de Neruda est tragique, cruelle et désespérée. Lors des obsèques qui se déroulent sous le contrôle de l'armée, des chants jaillissent de la foule, en témoignant par-delà la mort, du pouvoir subversif de la poésie.

■ Patrick Ernst



Séance de travail à domicile

Photo: Fondation Pablo Neruda

La pobreza (1952)

La pobreza

Ay no quieres,
te asusta
la pobreza,

no quieres
ir con zapatos rotos al mercado
y volver con el viejo vestido.

Amor, no amamos,
como quieren los ricos,
la miseria. Nosotros
la extirparemos como diente maligno
que hasta ahora ha mordido el corazón del
hombre.

Pero no quiero
que la temas.
Si llega por mi culpa a tu morada,
si la pobreza expulsa
tus zapatos dorados,
que no expulse tu risa que es el pan de mi vida.

Si no puedes pagar el alquiler
sal al trabajo con paso orgulloso,
y piensa, amor, que yo te estoy mirando
y somos juntos la mayor riqueza
que jamás se reunió sobre la tierra.

La pauvreté

Tu n'aimes pas
elle t'effraie
la pauvreté,

tu ne veux pas
aller avec des souliers usés au marché
ni en revenir dans ta vieille robe.

Amour, nous n'aimons pas,
comme les riches le voudraient,
la misère.
Et nous l'arracherons comme une dent mauvaise
qui a mordu jusqu'à présent le cœur de
l'homme.

Pourtant, je ne veux pas
que tu la craignes.
Si elle arrive par ma faute à ta maison,
s'il advient que la pauvreté
en chasse tes souliers dorés,
qu'elle ne chasse pas ton rire, le pain de ma vie.

Si tu n'as plus assez pour payer ton loyer
dirige avec fierté tes pas vers le travail
et pense, mon amour, que moi je te regarde
et que nous sommes en notre union la plus
grande richesse jamais rassemblée sur la terre.



Pablo Neruda Vingt poèmes d'amour et une chanson désespérée,

suivi de Les Vers du capitaine,
Traduit par Claude Couffon et Christian Rinderknecht,
Gallimard, Paris, 1977, 230 pages

JEU CONCOURS

MOT CACHÉ

E	T	I	R	E	E	S	P	O	I	R	E	F	F	E
R	U	I	U	T	O	P	I	E	C	R	U	E	U	C
E	O	Q	E	A	N	V	I	E	I	L	L	E	S	I
P	B	U	I	S	J	A	N	O	I	S	U	F	I	P
S	Q	T	R	S	E	R	L	I	T	T	O	I	L	E
O	P	I	P	E	U	G	O	C	M	G	O	A	N	C
R	O	U	L	T	N	M	I	A	R	P	I	N	A	H
P	S	D	C	A	E	D	R	A	J	S	O	P	T	E
O	E	O	B	E	R	C	S	A	I	T	T	R	E	E
R	N	R	L	E	H	I	S	R	E	E	P	E	T	P
T	I	P	V	A	O	M	I	T	T	R	R	O	A	E
E	E	E	N	L	I	G	O	P	O	E	N	I	H	S
I	R	D	P	N	I	R	A	J	R	T	N	I	O	L
L	F	M	E	D	D	E	F	A	N	I	O	N	B	
S	E	R	E	U	A	T	Q	U	A	I	C	U	O	S

Liste des mots:

Abri	Miner
Adapté	Musique
Boire	Nocturne
Bout	Note
Capté	Orteils
Clan	Pain
Crue	Pêche
Emploi	Plaisir
Epice	Pose
Espoir	Prieur
Etiré	Produit
Etonné	Projet
Fanion	Prospère
Frein	Puce
Frère	Quai
Fusil	Quête
Fusion	Rigide
Gloire	Solaire
Gras	Souci
Hâte	Tasse
Importé	Toile
Intérêt	Tonte
Jasmin	Tordu
Jeune	Utopie
Loin	Verdict
Marchand	Vieille

Indication pour le mot à trouver: Petits flacons, en six lettres

Règle du jeu des mots cachés

Les mots de la liste sont écrits dans la grille de gauche à droite ou de droite à gauche, de haut en bas ou de bas en haut, ou encore en diagonale en descendant ou en remontant. Ils peuvent se croiser. Des petits mots de deux ou trois lettres qui ne sont pas dans la liste peuvent se glisser dans la grille. La solution se trouve parmi toutes les lettres non utilisées et dispersées dans la grille.

Envoyez le mot caché à:

Mica Arsenijevic, Pré des Cailles 10, 1323 Romainmôtier.

Cinq gagnants seront désignés par tirage au sort parmi toutes les bonnes réponses le 11 janvier 2024.

Réponse du N° 05/2023 : MIGRAINE.

Les gagnants sont: Geneviève Chabloz à Bex, Marcel Feltz à Renens, Elena Mermod-Vittomi à Yvorne, Nelly Thévenaz à Orbe et Sylvia Wälti à Renens.